

IAAP

MAGAZINE
NUMÉRO SPÉCIAL

LAP N° 567 - SPÉCIAL CONGRÈS - JUN 2018 - 1,30 € - CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1278 5450 - WWW.SNETAA.ORG

SPÉCIAL
37^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL

snetaa
FO

Juste pour vous

100€

OFFERTS SUR VOTRE
COTISATION
2018-2019

VALABLE JUSQU'AU
30 JUIN 2018

**DERNIERS JOURS
POUR EN PROFITER !**

**SE SYNDIQUER,
C'EST AUSSI
SE MOBILISER !**

metaa
FO

RETROUVEZ VOTRE BULLETIN
EN PAGE 47 DE CE MAGAZINE OU SUR :

WWW.SNETAA.ORG

ÉDITO

EDILLO

Le ministre a fait ses annonces pour, un jour peut-être..., une réforme de l'enseignement professionnel. Pour la rentrée 2018, pas d'impact si ce n'est des tests de positionnement des élèves qui nous arrivent. Ce qu'on vient d'arracher, ce qu'on vient de gagner, c'est du temps ! Du temps pour négocier. Négocier pour empêcher ce que l'on ne veut pas. Négocier pour améliorer ce que nous voulons.

Alors on peut faire comme si une réforme exécrable venait d'être votée dans une loi, comme si les grilles horaires proposées étaient gravées dans le marbre avec, à la clef, des milliers de suppressions de postes. Un jour peut-être... si on ne fait rien. Mais pas maintenant. Pas tant que le SNETAA continuera à mouiller la chemise ! Annoncer l'apocalypse avant qu'elle n'arrive est soit de la prévention soit de l'escroquerie. Jouer sur les peurs, se prendre pour Nostradamus, n'a jamais été SNETAA-FO. « Qu'ils fassent du bruit, on n'est pas des abrutis ! » (1)

Refuser la négociation, c'est refuser de peser. C'est refuser de porter la voix des profs de terrain, de préserver nos postes et même, d'améliorer nos conditions de travail. Les PLP n'en peuvent plus des publics auxquels ils font face. Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, quoi qu'on porte comme valeurs, on n'y arrive plus. Alors le statu quo, ce serait faire comme si tout allait bien et qu'on serait heureux d'aller au travail et de transmettre nos savoirs, nos techniques. Ce n'est pas ce que j'entends chaque jour dans les bahuts.

La communication du ministre lui appartient. La nôtre, c'est de savoir dire « NON » et c'est de savoir porter des propositions concrètes en tant que force incontournable. Les PLP sont incontournables. Comme le premier syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO. Rien n'est gagné. Tout est à faire. Et nous sommes mobilisés, engagés, nos mandats chevillés au corps pour obtenir d'autres conditions de travail et permettre une insertion réelle des jeunes formés dans l'enseignement professionnel initial, public, laïque ; ces citoyens en devenir. Alors nous avons encore à combattre pour faire entendre que l'apprentissage comme première formation n'est pas rédemptrice des multi-difficultés de ces élèves encore enfants. Tout l'été, les militants, les adhérents, avec VOUS, nous allons nous réunir pour porter la voix des collègues du vrai terrain et pour encore travailler point par point toutes nos propositions, nos exigences. Pour défendre les disciplines, l'enseignement général, la professionnalisation des formations, les diplômes nationaux, les PFMP.

Je sais que l'ère de la com' dans laquelle nous évoluons fait croire que le temps n'existe plus. C'est une gageure. Loin de Paris, on sait qu'il faut du temps pour tout. C'est cela qu'on vient déjà de gagner : du temps ! À nous d'être audibles, de ne pas nous contenter de regarder le train de la casse, de la déréglementation, des détériorations. « Tant qu'il y aura du grain à moudre »(2), nous irons arracher, dénoncer, proposer, porter, améliorer ! À nous, oui, de faire gagner ce que les PLP de terrain réclament ! À nous de dénoncer ce que les PLP hurlent depuis des années ! Pour, pourquoi pas, un jour peut-être... recouvrer le bonheur d'être Professeur de lycée professionnel.

« Les ménestrels du malheur qui chantent l'apocalypse ne nous effraient pas. » (3)

Ce que veut le SNETAA-FO, c'est d'autres conditions de travail, d'autres salaires. La joie de retourner au travail. Voilà notre mission. Notre seule mission !

Ce dernier congrès du SNETAA-FO a été fort, exaltant, pour se donner les moyens de changer la vie des PLP. Avec vous !

(1) PLP maçon, SNETAA.

(2) André Bergeron, ancien Secrétaire général de Force Ouvrière, 1988, R. Laffont.

(3) Claire Charrier, L'Express, 6 juin 2018, p. 115.

Pascal VIVIER
Secrétaire général



LE 6

DÉ

CEM

B

RE

20

snetaa FO

18

ILS VOTENT SNETAA-FO ILS VOTENT SNETAA-FO
VOUS VOTEZ SNETAA-FO VOUS VOTEZ SNETAA-FO
NOUS VOTONS SNETAA-FO NOUS VOTONS SNETAA-FO
IL VOTE SNETAA-FO IL VOTE SNETAA-FO
TU VOTES SNETAA-FO TU VOTES SNETAA-FO
JE VOTE SNETAA-FO JE VOTE SNETAA-FO
ILS VOTENT SNETAA-FO VOUS VOTEZ SNETAA-FO
NOUS VOTONS SNETAA-FO NOUS VOTONS SNETAA-FO
IL VOTE SNETAA-FO IL VOTE SNETAA-FO
TU VOTES SNETAA-FO TU VOTES SNETAA-FO
JE VOTE SNETAA-FO JE VOTE SNETAA-FO



IAP MAGAZINE

L'AP N° 567 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Mise en page : Djenaba WÉLÉ, Tony GIRARDIN, Lucas BONNE

Photographie de couverture : Bernard HENRI

Photographies : Guylène MORISET

Imprimé en France



RETROUVEZ LE NOUVEL AP MAGAZINE AUSSI SUR **WWW.SNETAA.ORG**

SOMMA



08



12



20



31



36

IRE



DISCOURS 08
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (EXTRAITS)

RÉSOLUTION GÉNÉRALE 12

MOTION PÉDAGOGIE 17
ASH, DISPOSITIFS ULIS

MÉTIERS, CARRIÈRE 20
ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CATÉGORIES SPÉCIFIQUES 27
RECRUTEMENT, FORMATIONS, CPE

PROTECTION SOCIALE 31
LAÏCITÉ, DROITS SOCIAUX, SANTÉ

MOTION OUTRE-MER 36
CORSE ET ÉTRANGER

MOTION RETRAITE 39

PRISE DE PAROLES - EXTRAITS 41
NADIA HALLAF, ANTOINE BRUNET,
FRANÇOISE VAÏSSE ET MURIEL POUGET

PRISE DE PAROLES - INVITÉS 43
AZIZ SELENGIN (KOTEÖS)
ET NEVRUS KAPTELLI (SPASH)

COMPOSITION DES COMMISSIONS 45
COMMISSIONS DES STRUCTURES,
DES CONFLITS

LISTE DES 80, BN 46

LE DISCOURS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

[EXTRAITS]



Mes chers collègues,

Trente-septième congrès, ce n'est pas rien. Dans l'histoire du syndicalisme, peu d'organisations peuvent revendiquer une telle longévité. Cela note une histoire très riche de notre organisation, mais au-delà du SNETAA, c'est l'histoire de l'enseignement professionnel tout entier que nous pouvons louer et particulièrement l'existence des professeurs qui y exercent, les Professeurs de lycées professionnels, fonctionnaires d'État à 18 heures pour tous. Je vous le dis clairement : tant qu'il y aura un SNETAA, il y aura un enseignement professionnel au sein de l'École de la République. L'histoire du SNETAA n'est que le corollaire de l'idéal que nous nous faisons de l'émancipation des jeunes dans notre pays. L'École a pour mission d'éduquer et de former le travailleur et le citoyen. Deux mots, « travailleur » et « citoyen », qui sont presque devenus désuets tant il est vrai qu'ils font peu « nouveau monde ». Au terme de « travailleur », on préfère mettre en avant celui d'« entreprise ». On entend parler d'« entreprise citoyenne » qui aurait des missions normalement dévolues à l'École ; elle en serait même remédiate. Pourtant dans un système à économie capitaliste, une entreprise a pour but de générer des bénéfices. La logique même de son existence repose sur les bénéfices qu'elle attend. Toute autre définition de l'entreprise n'est qu'une manœuvre de propagande pour donner raison aux réformes qui privilégient le « capital » à la faveur de ceux qui possèdent plutôt que ceux qui travaillent. Le but de ce brouillage des définitions n'est qu'un tour de passe-passe pour faire accepter l'inacceptable, l'indécent. Il n'est pas question pour moi de montrer du doigt les entreprises. Surtout quand

il s'agit des petits commerçants et artisans avec qui nous travaillons main dans la main depuis tant d'années. Qui mieux que les PLP connaît l'entreprise dans l'Éducation nationale ? Pour beaucoup d'entre nous, nous en sommes issus et pour tous, nous sommes quotidiennement en contact avec elles pour placer nos jeunes en PFMP. L'entreprise française n'est pas indépendante du marché mondial et faire croire qu'à elle seule, la France parviendrait à redéfinir l'entreprise, au mieux est une gageure, au pire un mensonge pour endormir l'opinion. Cette question ne peut être abordée uniquement à travers le prisme national. C'est pourquoi nous ne pouvons pas ouvrir ce 37^{ème} congrès du SNETAA sans prendre en considération la situation internationale. Les nationalismes triomphent partout et mettent en place des pouvoirs conservateurs, repliés sur eux-mêmes. Nous ne sommes pas en dehors du monde et ces guerres, les montées des conservatismes, des nationalismes, les actes terroristes, le mépris de l'être humain se développent, créant des fractures entre les peuples. Avec, comme autres conséquences, les flux migratoires. En France, dans l'Éducation nationale, nous sommes les premiers, les Lycées Professionnels, à nous occuper des jeunes migrants dont on ne reconnaît pas les spécificités. Le devoir de l'École est d'apprendre aux enfants ce qu'est le monde, disait Hannah Arendt. Notre devoir de Professeur, c'est de les former pour qu'ils s'insèrent dans notre pays. Pour réussir notre mission, on ne nous donne aucun moyen. Nous n'en pouvons plus d'être abandonnés par notre administration devant cet état de fait, laissés seuls, sans moyens adaptés. Exigeons les moyens adaptés pour exercer notre métier et faire face à ce défi humanitaire. Ce n'est pas à l'École de résoudre les problèmes internationaux ni d'émettre des choix politiques mais c'est notre devoir de nous occuper de ces jeunes pour permettre, sans démagogie aucune, sans angélisme, de fabriquer une société dans laquelle chacun s'accepte et dans laquelle chacun trouve sa voie.

Depuis que le Président de la République a été élu il y a un an, une myriade de réformes a été annoncée et lancée dans un temps restreint. Dans tous

les domaines. Je vais m'intéresser au monde de l'Éducation en revenant à ce qui nous pend au nez depuis plusieurs mois : la réforme de l'enseignement professionnel. Voici une réforme, si on y regarde de plus près, qui n'a que pour objet de mettre en cohérence les lois connexes à l'Éducation nationale ; je veux parler des lois « travail », de la loi sur la formation professionnelle et de celle actuellement en discussion au Parlement, la loi dite « liberté de choisir son avenir professionnel ». Ces lois bouleversent tout notre secteur. En premier lieu parce qu'elles ont pour volonté d'accroître à tout crin l'apprentissage comme formation initiale des jeunes. Le SNETAA s'oppose à l'apprentissage comme formation initiale, je ne vais pas le redévelopper. De ces lois connexes à l'Éducation nationale, initiées par Muriel Pénicaud, ministre du Travail, comment l'Éducation nationale pourrait-elle s'en soustraire ? Ces lois couvrent un large spectre et régissent tout : les diplômés, la carte des formations, l'enseignement. D'abord les diplômés : il y a injonction d'en réduire le nombre voire de les supprimer ! Or, les diplômés sont reconnus dans les conventions collectives ; ils permettent une grille de rémunération pour chaque salarié. Ils viennent de nous inventer l'ersatz du diplôme, le bloc de compétences. La ministre du Travail a imaginé une instance qui permettrait de discuter et des cartes de formation et de la reconnaissance des diplômés et du financement des centres d'apprentissage : France Compétences. L'Éducation nationale ne va plus détenir le monopole des diplômés puisque le RNCP va être sous l'autorité exclusive de France Compétences, composée par les représentants des branches professionnelles. Je peux vous donner sa première décision avant même que France Compétences se réunisse : le BEP va être sorti du RNCP ! France Compétences va aussi s'occuper de tous les aspects pédagogiques : les référentiels, les grilles horaires qui étaient discutés à l'Éducation nationale dans les CPC. Les CPC deviennent bipartites : les représentants de l'Éducation nationale, dont nous sommes, en seraient désormais totalement exclus. Il nous a fallu des dizaines d'années pour créer des diplômés en discutant avec



employeurs, salariés, l'État, pour qu'ils répondent aux attentes des besoins économiques du pays. Avec France Compétences, on vient de jeter le bébé avec l'eau du bain. Dans ce contexte, Jean-Michel Blanquer n'a plus qu'à donner des gages qui iront dans le sens des lois initiées par la ministre du Travail. Le SNETAA-FO est dans toutes les discussions depuis décembre. Pour tout dire, la tentation des services du ministère est de ressusciter tous les dossiers sur lesquels nous avons durement bataillé sous la présidence Hollande. Un dossier exemplaire : le diplôme intermédiaire. Nous avons bataillé contre le ministre Vallaud-Belkacem pour sauver le diplôme intermédiaire quand toutes les organisations syndicales, sans exception, voulaient s'en débarrasser. On observe aujourd'hui un revirement des organisations sur notre secteur, puisqu'elles défendent maintenant et le BEP et le diplôme intermédiaire. On appelle cela des revirements de circonstance et je ne vois pas d'autre circonstance que les élections professionnelles du 6 décembre. Les résultats seront observés, scrutés et ils détermineront les choix du gouvernement. Elles ne concernent pas uniquement notre secteur mais toute la fonction publique. Aujourd'hui est un jour de mobilisation pour toute la fonction publique. Notre fédération, la FNEC-FP-FO, mène avec nous le combat. En effet le Président de la République a lancé une période de discussion pour revoir aussi bien les missions de la fonction publique que celles des fonctionnaires. Le combat que mènent les cheminots, nous ne pouvons que le soutenir car c'est aussi ce qui attend les fonctionnaires. Cette réforme annoncée de la fonction publique devrait aboutir au printemps 2019. Les élections professionnelles

auront donc des incidences.

Permettez-moi d'en venir donc maintenant au SNETAA-FO, ses structures, ses forces, ses faiblesses à la veille de ces élections professionnelles. Le SNETAA est né en 1948 pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, défendre un enseignement professionnel initial public et laïque au sein de l'École de la République. Depuis 1967, le SNETAA-Fen était majoritaire en nombre, en voix, en sièges, en pourcentage. Il représentait 51 % des PLP. Le SNETAA a toujours revendiqué être un syndicat d'adhérents. Il n'a pas d'avenir sans adhérents. Car penser que son poids électoral suffirait à endosser les oripeaux d'élus pour représenter les personnels est un leurre dangereux pour les personnels eux-mêmes, pour l'existence d'un enseignement professionnel au cœur de l'École et pour l'appareil SNETAA lui-même. Qu'on ne s'imagine pas les élections professionnelles comme des élections partisans ! Il n'y a pas de syndicalisme électoral. Il n'y a qu'un syndicalisme d'adhérents. Nous devons nous interroger au-delà du désengagement des Français dans le syndicalisme pour savoir comment faire plus adhérer. Notre mission dans les 4 mois qui restent jusqu'aux élections professionnelles, ce n'est pas de trouver des S1 mais de faire le travail militant à leur place. Il n'y a pas d'autre alternative. Il nous faut renouveler nos instances en faisant une grande place aux jeunes Camarades. C'est ainsi que nous organiserons le rapport de force pour des mobilisations efficaces. Personne ne fera le travail militant à notre place, surtout sur un secteur si compliqué, qui touche les populations pauvres dont personne ne veut, qui met en lien les entreprises, les branches professionnelles, les Régions

et l'État. Il n'y a que nous pour nous sauver nous-mêmes !

Nous devons donc coller au terrain et à l'attente des collègues. Pour rester majoritaire, il faut informer, discuter, débattre et représenter celles et ceux qui sont le terrain. Si se syndiquer n'amène plus d'espoir pour le PLP de base alors il n'aura aucune raison de se syndiquer et c'est une voix que nous aurons perdue. On vote pour le syndicat qui promet de l'espoir et se donne l'ambition d'arrêter le bulldozer de la déréglementation et surtout d'engranger de nouveaux acquis. Si on leur promet de combattre pour combattre sans espoir de réussir, alors je vous promets des lendemains désenchantés : ce sera la fin du syndicalisme tel qu'on le connaît. Je le crains pour l'enseignement professionnel, pour les jeunes et surtout pour les personnels que nous représentons et défendons. Dans l'échec, comme dans la victoire, c'est tous ensemble que nous sommes responsables. Si la réussite profite à toute l'organisation, je peux vous assurer que l'échec saura nous poignarder tous. Malgré quelques réalités inconfortables, malgré les réformes tous azimuts du gouvernement, je reste fondamentalement optimiste et nous avons de formidables atouts : les luttes de terrain permettent d'empêcher le pire voire d'organiser du mieux. J'en veux pour preuve le lycée Gallieni pour lequel le SNETAA-FO s'est battu dès la première heure, grâce à notre représentant local qui a su porter la colère des collègues qui n'en peuvent plus de la violence au quotidien. Par leur combat, le ministre a été contraint de revoir toute la chaîne de responsabilité. Les équipes éducatives ont été écoutées. Le ministre a même été contraint de venir à leur rencontre, dans le lycée. Il faut encore se battre pour obtenir plus de personnels qualifiés et surtout que la



P. VIVIER (SG SNETAA-FO), A.-R. NITKOWSKI (SN SNETAA-FO), H. RAGUIN (SG FNEC-FP-FO), F. THIVILLIERS (FNEC-FP-FO), P. DONATIEN (SG ID-FO), P. DÉSIRÉ et M. BESSELIÈVRE (CGT ÉDUC'ACTION)



parole des professeurs soit entendue, écoutée – j’insiste – respectée ; cette parole-là, plus que toute autre, prime sur celle des élèves et celle de la hiérarchie souvent déconnectée du réel. Voilà un combat que le SNETAA-FO ne s’est pas contenté de suivre mais a initié. Le SNETAA-FO réussit ses mobilisations et réussit à faire changer de braquet l’administration. Dans les discussions que nous menons chaque jour avec les différents ministères, quand nous réussissons à convaincre c’est parce nous sommes connectés au réel : nous nous appuyons sur les combats d’établissements clairement identifiés. Toutes les mobilisations des collègues, je les ai clairement soutenues et appuyées en commençant toutes les audiences par les questions de terrain et j’ai souvent hypothéqué l’audience tant que je n’avais pas de réponse claire, concrète et immédiate. C’est ainsi que je conçois mes fonctions. Car la fonction pour laquelle les adhérents m’ont élu est de représenter tous les adhérents, de porter leur voix, et de tout faire pour réussir à engranger « du mieux » pour eux ; nos actions doivent prendre corps clairement sur le terrain. Dès la rentrée, je serai ainsi sur le terrain chaque semaine pour aider les équipes militantes dans leur combat et réussir à faire plus de voix. J’ai l’intention de soutenir toutes les mobilisations des établissements. Mais je vous invite aussi à la prudence car la dislocation du paysage politique traditionnel implique des oppositions plurielles souvent incapables de porter une réelle alternative d’espérance pour un grand nombre de Français. Mais tant que l’opposition ne se sera pas refait

idéologiquement alors la tentation sera grande de prendre des points d’appui dans les syndicats voire de transformer les syndicats. L’indépendance syndicale, FO en est le chantre. Le SNETAA-FO en a fait son socle.

La France reste fracturée. Tout le monde n’est pas « en marche ». N’ayons pas peur, soyons clair dans nos mandats sans singer quiconque. Le SNETAA-FO est une organisation majoritaire, il ne peut pas prendre la voix des minoritaires. La campagne électorale sera moins simpliste qu’il n’y paraît, il faudra donc faire preuve de pédagogie. Expliquer et expliquer encore. Nous avons à organiser nos actions pour réussir à satisfaire nos revendications, celles des collègues et non celles des concurrents. Parce qu’il y a les effets de tribune et puis il y aura la réalité du 6 décembre. Je veux que cette réalité soit à la hauteur des attentes des PLP, des CPE, des professeurs contractuels.

Le SNETAA-FO mène le combat pour le quotidien des collègues : pour d’autres conditions de travail, pour recouvrer le respect dû aux enseignants, pour le bas de la fiche de paie, pour des pensions décentes. Sur la réforme annoncée, je vais me permettre de vous dire aussi mon optimisme. Sur le développement de l’apprentissage : continuons le combat, continuons à porter nos revendications. Ne vous méprenez pas, je ne suis pas d’un optimisme béat. Je pense que si nous continuons à combattre comme on le fait, nous serons les gagnants. Mais il

va encore falloir redoubler d’énergie pour remporter une victoire car les ennemis sont nombreux, mais si l’on veut on saura trouver la force pour un sursaut victorieux. Mon autre optimisme, c’est parce que le SNETAA reste une force incontournable. Si le gouvernement nous sollicite, ce n’est pas parce que nous serions des godillots, mais parce que nous sommes une force, par notre histoire, nos valeurs républicaines de liberté, d’égalité et de fraternité, nous sommes crédibles. Crédibles sur tous les dossiers qui nous concernent. La crédibilité ne se décrète pas. Elle est faite de trois éléments inséparables : le nombre de voix, le travail des dossiers complexes avec une connaissance approfondie du secteur, et la capacité réelle de mobiliser aux élections. Je veux que nous nous engagions dans cette belle campagne électorale qui s’annonce. Pour gagner ensemble, tous ensemble, les élections professionnelles du 6 décembre 2018.

« Car, disait Shakespeare, aujourd’hui nous sommes à marée haute. Prenons le flot tant qu’il est favorable ou tout ce que l’on a risqué sera perdu ! »

ALLONS À LA VICTOIRE !

VIVE L’ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL PUBLIC ET LAÏQUE !

VIVE LES PLP ET CPE TITULAIRES ET CONTRACTUELS !

VIVE LE SNETAA-FORCE OUVRIÈRE !

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

PRÉSIDIÉE PAR MARIE-JO HUGONNOT

Co-présidée par : Marie-Ange AUBRY et Jocelyn PRÉSENT

Rapporteurs : Pascal EBERHART, Corinne JULIEN, Samir BERRAHO, Julian PICARD et Marc LARÇON

Le contexte politique et social actuel est toujours sous le joug de l'austérité impulsée par l'Union européenne et mise en œuvre par les gouvernements successifs. Les différentes « réformes » sont menées de front et au pas de charge. Ces réformes marquent un recul sans précédent de plusieurs dizaines d'années sur les acquis sociaux.

Ainsi, les réformes du lycée, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de la fonction publique sont étayées par de nombreux rapports qui ne sont écrits que pour servir d'alibi. En parallèle, « Cap 22 » prévoit la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, la contractualisation tous azimuts de la fonction publique et in fine la disparition du statut de fonctionnaire d'État, garant de la continuité républicaine.

Demain, l'annonce de la fusion-réduction du nombre d'académies et des modalités de gestion des personnels, ainsi que la suite de la réforme des retraites achèveraient le tableau, réduisant le rôle des commissions administratives paritaires à des procédures d'appel aux décisions de l'administration, et ce, jusqu'au niveau académique.

L'École a un rôle d'enseignement, de formation et de délivrance des diplômes. Quand le climat dans la classe et hors la classe deviennent une priorité devant toutes les autres, l'enseignant ne peut plus exercer cor-



rectement son métier. L'autorité de l'enseignant dans sa classe doit être restaurée. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail des personnels et des jeunes.

C'est pourquoi le SNETAA-FO demande des mesures immédiates visant à restaurer et à garantir un climat serein de travail dans les établissements, la sécurité, la santé physique et mentale des personnels. Pour le SNETAA-FO, il n'est pas question de maintenir à tout prix des éléments perturbateurs dans les classes. De la même manière, la délivrance des diplômes pour rentrer dans les chiffres attendus est démagogique et contre-productive à terme.

Tout en constatant les évolutions dans la société qui affectent en particulier la situation des jeunes accueillis dans l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO rappelle avec force que nul ne doit s'exonérer du respect dû aux enseignants, du travail, de l'assiduité et du respect des règles.

L'enseignant n'est pas responsable du climat de violence scolaire que l'on constate dans de nombreux établissements mais il en est la victime tout comme les élèves.

Le SNETAA-FO soutient les collègues qui sont victimes de pressions, de harcèlement. Le SNETAA-FO condamne toute pression ou tentative de coercition de la part de leur hiérarchie. Il n'est pas acceptable que certains d'entre eux se rendent tous les jours au travail avec de l'appréhension voire de l'angoisse.

Ces violences ne peuvent être banalisées. C'est pourquoi le SNETAA-FO appelle les collègues à ne jamais rester isolés mais au contraire à rompre la loi du silence, à faire preuve de solidarité et, dans tous les cas, à signaler les problèmes à la hiérarchie et alerter le SNETAA-FO.

La violence ne peut être combattue individuellement ; seules des actions collectives en viendront à bout. C'est pour cela que le SNETAA-FO s'implique au plus haut niveau pour alerter, faire réagir l'administration centrale quand au niveau local aucune réponse n'est mise en place à la souffrance au travail quelle qu'en soit l'origine.

Pour le SNETAA-FO, l'amélioration des conditions de travail pour la voie professionnelle passe aussi par plus de cours, à effectifs réduits, notamment

en enseignement général.

Le SNETAA-FO revendique le retour dans l'éducation prioritaire des établissements qui s'y trouvaient jusqu'en 2015 ainsi que l'entrée de tous les établissements qui en font la demande.

Le SNETAA-FO constate que les conditions de travail pour les PLP et les CPE, qu'ils soient titulaires, contractuels ou stagiaires, se détériorent gravement. Cette dégradation est notamment due à l'application des décrets sur les obligations réglementaires de service et plus généralement à l'individualisation des carrières.

Le SNETAA-FO revendique l'abrogation du décret du 20 août 2014, le retour à la seule référence du statut de 1992. Il réaffirme son attachement indéfectible aux 18 heures d'enseignement hebdomadaire non globalisables et non annualisables.

Le SNETAA-FO condamne toutes les tentatives visant à alourdir ou annualiser la charge de travail des collègues surtout depuis la parution des décrets Peillon/Hamon, soutenus par l'UNSA, le SGEN-CFDT et la FSU.

Aujourd'hui, l'enseignement professionnel est directement menacé.

L'objectif de formation de l'Éducation nationale est remis en cause par le ministère du Travail en abaissant le coût du travail conformément aux préconisations de l'Union européenne. C'est par la loi que le ministère du Travail va imposer ses règles à l'Éducation nationale qui aura pour injonction de participer au développement des formations répondant aux besoins locaux, en développant l'apprentissage, en délivrant des blocs de compétences. Une nouvelle mission s'imposerait alors à l'Éducation nationale : l'insertion des jeunes.

La loi Peillon, la territorialisation, la remise en cause des statuts des personnels, la remise en cause des diplômes, le recours massif à l'emploi de contractuels en lieu et place de titulaires recrutés par concours, la mixité des publics et des parcours participent aussi de cette omnipotence donnée au ministère du Travail.

Des menaces pèsent aussi sur la survie des établissements spécifiques que sont nos LP, objets de fusions menant à des lycées polyvalents voire des campus des métiers où se perdent tous les corps enseignants et administratifs, au sein d'une structure dont le seul but est la mise en commun des moyens humains et matériels, la réduction des effectifs, la polyvalence des enseignants, la mixité des publics.

Le SNETAA-FO exige que l'enseignement professionnel soit dispensé dans des établissements spécifiques : les lycées professionnels, EREA et SEGPA. Le SNETAA-FO dénonce les fusions et les mises en réseau d'établissements, des CFA, des lycées polyvalents ou des campus des métiers. Le SNETAA-FO rappelle qu'une réforme de la voie professionnelle ne peut se faire sans tenir compte de ses personnels et des publics accueillis, en respectant la représentativité des personnels dans le cadre du paritarisme.

Ce n'est pas moins qu'une double tutelle ministérielle qui guette l'enseignement professionnel, noyé dans la réforme de la formation professionnelle : celles du ministère du Travail et de l'Éducation nationale. Cette dernière apparaît bien secondaire, tant le ministère peine à formaliser les contours de cette réforme. En effet, les lois « travail », de « formation professionnelle » et l'ANI (accord national interprofessionnel) impactent indirectement la voie professionnelle. Le SNETAA-FO s'oppose en particulier à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui confie aux branches professionnelles l'apprentissage, la carte des formations professionnelles et ouvre la porte à la mise en concurrence des établissements publics et privés de formation.

Le rapport Brunet sur l'apprentissage et le rapport Calvez/Marcon préconisent le développement de l'apprentissage à marche forcée et la mixité des parcours et des publics.

L'Éducation nationale se trouve ainsi prise en étau dans des enjeux financiers qui la dépassent et pour lesquels se déchirent branches et Régions. Aussi l'État prévoit la création d'un nouvel établissement national public admi-





nistratif chargé d'organiser la formation professionnelle appelé « France Compétences ». Le chantage qui va s'instaurer pour faire accepter le développement de l'apprentissage passera aussi par le financement ou non des formations.

Ainsi, plutôt que l'intérêt et le choix des jeunes, plutôt que la prise en compte des difficultés des publics accueillis dans l'enseignement professionnel, c'est l'économie qui guidera les choix politiques. Le SNETAA-FO rappelle et revendique la particularité de l'enseignement professionnel public et laïque d'accueillir tous les élèves sans exception ni discrimination, ce que l'apprentissage ne fait pas.

Tous les ans, près de 150 000 élèves quittent le système scolaire sans diplôme, et bon nombre d'entre eux sont confrontés à la misère sociale. Les solutions envisagées telles que les « écoles de la deuxième chance » ou le recours aux contrats d'apprentissage n'ont pas obtenu les résultats que leurs promoteurs escomptaient. En re-

vanche, l'enseignement professionnel initial public et laïque voit ses moyens diminuer. Il est préférable de donner à chacun une véritable première chance, en lui offrant la possibilité d'apprendre un métier en Lycée Professionnel.

Le congrès demande que soient attribués des moyens spécifiques pour que la formation professionnelle initiale au sein du service public et laïque d'éducation puisse permettre à ces jeunes de quitter l'École avec une véritable qualification.

Aussi, le SNETAA-FO revendique que tous les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves, y compris ceux à besoins particuliers, soient donnés. Tout en dénonçant la généralisation de l'inclusion systématique qui met les personnels et les élèves en danger, le SNETAA-FO constate que l'inclusion des élèves à besoins particuliers sans moyens supplémentaires entraîne des difficultés qui ne permettent pas la réussite des élèves.

L'école inclusive a des limites ! Le

SNETAA-FO demande le maintien et le renforcement des moyens et de toutes les structures spécifiques existantes. Il estime que l'enseignement adapté ne doit pas être confondu avec l'enseignement ordinaire. Il doit donc être conforté dans des structures spécifiques comme les SEGPA, les EREA ou dans les dispositifs ULIS en LP. Le SNETAA-FO rappelle que toutes les structures médicosociales ont leur utilité et que leurs personnels ont des qualifications spécifiquement adaptées aux publics accueillis, que n'ont pas les PLP.

Le congrès du SNETAA-FO, réuni à Ronce-les-Bains, réaffirme l'absolue nécessité du maintien de l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire au sein de l'Éducation nationale, dans les lycées professionnels, EREA et SEGPA, par des PLP. Le SNETAA-FO rappelle le caractère laïque de l'enseignement professionnel dans l'École de la République, garant de l'émancipation des jeunes, de leur intégration, comme citoyens libres, dans la société et dans

le monde du travail.

Le SNETAA-FO considère que le seul vrai moyen d'accès durable au monde du travail reste le diplôme national, reconnu dans les conventions collectives et les statuts. Le SNETAA-FO condamne, dans la formation initiale, les atteintes portées à l'intégrité des diplômes nationaux, soutenues par le patronat, la délivrance des blocs de compétences en lieu et place des diplômes, pour répondre à des besoins locaux et à une insertion immédiate. Il condamne l'éventuelle création d'un niveau « infra V » menaçant les droits prévus aux conventions collectives et entraînant l'appauvrissement des qualifications et donc des rémunérations.

Le diplôme doit demeurer la norme en matière d'embauche. Les contenus de formation et de certification doivent toujours être l'affaire de concertations entre l'administration, l'inspection générale, les organisations patronales, les syndicats de salariés et les organisations syndicales des enseignants au sein des commissions professionnelles consultatives (CPC). Le SNETAA-FO revendique une offre de formations diversifiée. Le SNETAA-FO s'opposera aux réformes qui auront pour effet de réduire le nombre de diplômes, de les déprofessionnaliser comme il l'a dénoncé et continuera à le faire avec le bac gestion-administration. Le devenir plus qu'incertain de cette formation donne aujourd'hui raison au SNETAA-FO sur l'analyse qu'il en avait faite.

Par ailleurs, le SNETAA-FO combattra toutes les tentatives d'atteinte au caractère professionnel du bac pro. Il

rappelle son attachement aux marqueurs de la voie professionnelle que sont les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) à hauteur de 22 semaines sur le cycle, et le diplôme intermédiaire (DI), permettant une qualification de niveau V dans le cursus bac pro. Aussi, conscient des difficultés parfois à mettre en place toutes les conditions de réalisation de ces deux marqueurs, le SNETAA-FO est ouvert à une discussion sur la répartition des semaines de PFMP sur la totalité du cycle ainsi qu'aux modalités de délivrance du diplôme intermédiaire. Les conditions de travail des personnels et des jeunes pourraient ainsi s'en trouver améliorées. Le SNETAA-FO rappelle que la formation est spécialisée dès la seconde professionnelle. C'est pourquoi il ne saurait accepter le recul du palier d'orientation fin de seconde avec la généralisation de secondes regroupées en familles de métiers tendant à réduire la formation du bac pro en deux ans seulement. Ce serait un recul sans précédent.

Le congrès exige que la carte des formations soit de la responsabilité de l'État. Il rappelle son opposition au transfert des cartes des formations aux Régions ou aux branches professionnelles. Ce transfert comporte entre autres le risque que ne soient proposées que des formations à débouchés uniquement régionaux. Le SNETAA-FO revendique le maintien d'une offre de formation de proximité qui ne se limite pas aux seuls besoins locaux. Le SNETAA-FO poursuit le combat dans toutes les instances réglementaires pour que se maintiennent et se développent les formations initiales sous statut scolaire du CAP au BTS et à la

licence pro.

Contrairement aux préconisations du rapport Calvez/Marcon qui montre son ignorance totale et de ce qui se pratique déjà dans l'enseignement professionnel et des publics accueillis, le SNETAA-FO revendique une réelle prise en compte de tous les indicateurs statistiques des deux voies de formation, en particulier celui des ruptures des contrats d'apprentissage. Il considère qu'il est temps de reconnaître les vertus émancipatrices de l'École et le rôle non négligeable de l'enseignement professionnel dans la réussite sociale et professionnelle de nombreux jeunes que l'école primaire et le collège ont laissés sur le bord de la route, et que l'absence de redoublement avait mis en péril. C'est pourquoi le SNETAA-FO estime que ces préconisations ne peuvent en aucun cas servir de base de discussion et revendique leur abandon, dans leur intégralité.

De vraies négociations doivent être ouvertes sur les seules bases de revendications des personnels.

Le SNETAA-FO refuse aussi le passage aux Régions de l'orientation qui risque de ne répondre qu'à des injonctions politiques et aux formations ne correspondant qu'aux besoins locaux. Ainsi la boucle serait bouclée et l'apprentissage serait privilégié par rapport à la voie initiale sous statut scolaire.

Le SNETAA-FO réaffirme avec fermeté que l'apprentissage n'est pas la solution à l'échec scolaire, au chômage, à la montée en puissance de la délinquance ou à la fragmentation de la société. Les moyens doivent être donnés à



l'Éducation nationale plutôt qu'aux entreprises dont le métier n'est pas d'enseigner. C'est pourquoi le SNETAA-FO combattra toute tentative de passage en force de tout ou partie de cycle en apprentissage.

Le SNETAA-FO sera attentif au rééquilibrage de l'orientation en fin de 3e vers la voie professionnelle. Le congrès demande que ces filières soient valorisées pour garantir ainsi l'offre de formations proposée dans nos Lycées Professionnels. Le SNETAA-FO se bat pour la défense des diplômes nationaux reconnus et validés de façon incontestable.

Le SNETAA-FO exige une véritable politique de recrutement massif de fonctionnaires. Il demande l'ouverture de concours dans toutes les disciplines de PLP à la hauteur des besoins et une formation spécifique. Le SNETAA-FO exige d'être entendu par la DGRH sur les préoccupations des PLP, notamment pour le mouvement des personnels.

Le SNETAA-FO revendique comme le prévoit le statut de la fonction publique, un vrai droit à mutation. En effet, les PLP auraient encore moins de chances de muter si le gouvernement prévoit demain, la gestion des personnels au niveau local dans la

mise en œuvre d'une territorialisation galopante. Le droit à mutation est déjà très largement mis à mal par le recours massif aux non-titulaires. La précarisation du métier d'enseignant est en marche, et ces non-titulaires sont de plus en plus malmenés. Le SNETAA-FO dénonce le nouveau cadre de gestion des contractuels qui les enferme dans une situation ne leur offrant aucune perspective de carrière. Ils préfèrent souvent cette situation moins favorable que de se présenter au concours et de risquer une mutation non souhaitée.

Le SNETAA-FO, réuni en congrès à Ronces-les-Bains, rappelle qu'il continuera à défendre indéfectiblement le statut des PLP. Il s'oppose donc aux lettres de mission ou aux certifications qui ont pour seul objet de contourner le statut : un PLP est recruté dans sa discipline et c'est la discipline du concours qui fait le PLP !

Les PLP, comme les autres enseignants, ont été floués par le PPCR. Il ne contient que des promesses et des mirages de réévaluation de la rémunération ainsi que la mise en œuvre de pratiques dangereuses de l'évaluation. Le SNETAA-FO exige l'abandon de l'ensemble du PPCR et la revalorisation immédiate du salaire des enseignants

actifs pour compenser la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2010 et pour les amener au plus haut niveau dans le classement des rémunérations de l'OCDE.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition au rétablissement du jour de carence.

De même, le SNETAA-FO défend le code des pensions civiles et militaires au regard de la volonté du président Macron d'aligner le public et le privé. Cela passe par la perte des conditions actuelles prises en compte pour le calcul des pensions des fonctionnaires ne leur garantissant plus le même niveau de pension. Ce serait une régression sans précédent.

Fort de ses positions, le SNETAA-FO s'inscrit dès maintenant dans les résolutions et les perspectives ouvertes par le 24^{ème} congrès de la CGT-FO.

Sur ces bases, le congrès du SNETAA-FO appelle l'ensemble de ses structures à la mobilisation pour les élections professionnelles 2018. Pour cela, il invite toutes les sections à établir des listes PLP, CPE. Le SNETAA-FO mettra tout en œuvre pour la réussite de sa reconnaissance comme première organisation syndicale de l'enseignement professionnel.



MOTION PÉDAGOGIE

PRÉSIDIÉE PAR THIERRY HENRIQUE

Co-présidée par : Véronique ROGER
Rapporteurs : Nathalie MOURIN,
 Patrick DELAITTRE, Michel RAINAUD et
 Valérie MARTIAL-MORVAN

Le congrès du SNETAA-FO, réuni à Ronce-les-Bains du 22 au 27 mai 2018, réaffirme que l'École doit accueillir tous les élèves afin de leur donner une éducation citoyenne et une formation diplômante. La voie professionnelle doit prendre ainsi toute sa place dans le système scolaire en tant que voie d'enseignement dans la formation initiale publique et laïque sous statut scolaire.

Le SNETAA-FO rappelle qu'il s'oppose à l'apprentissage comme premier niveau de qualification infra baccalauréat. Le SNETAA-FO s'oppose aux campus des métiers qui permettent la mixité des publics, des formations et des parcours.

Les attaques de la voie professionnelle sous statut scolaire sont nombreuses et remettent en cause les spécificités et les marqueurs de la voie professionnelle auxquels le SNETAA-FO est attaché, suite au rapport Calvez/Marcon :

- le SNETAA-FO rappelle que le choix d'une spécialité se fait dès la seconde professionnelle. Or le rapport propose le regroupement des secondes bac pro en champs professionnels ou familles de métiers, faisant perdre un an de spécialisation. Cela recule d'un an le palier d'orientation et réduit le bac pro à 2 ans seulement. C'est pourquoi le SNETAA-FO y est opposé ;
- le SNETAA-FO exige le maintien des 22 semaines de PFMP réparties sur les 3 années de formation en bac pro avec



4 à 6 semaines en seconde ;

- le SNETAA-FO revendique le maintien du diplôme intermédiaire permettant une certification de niveau V en cours de cursus bac pro limitant les sorties sans qualification ;
- le SNETAA-FO réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et rappelle que ceux-ci sont majoritairement organisés en blocs de compétences. Mais il s'oppose à la délivrance de seuls blocs de compétences en lieu et place de diplômes nationaux.

Dans le respect de la liberté pédagogique de l'enseignant, le SNETAA-FO défend une pédagogie inductive et une pédagogie par projets donnant du sens aux enseignements et valorisant le travail en équipe.

Le congrès constate et dénonce une sur-orientation des élèves de 3e vers la voie générale et technologique au détriment de la voie professionnelle. Le SNETAA-FO attend le rééquilibrage promis sur la voie professionnelle à la sortie de 3e.

Pour valoriser la voie professionnelle présentée comme la deuxième priorité du ministre, le SNETAA-FO propose

une vraie information à l'orientation pour les jeunes dès la 6e de collège, les PLP étant les mieux placés pour y contribuer. Il est important que chaque jeune puisse se saisir d'une initiation aux métiers dès qu'il le souhaite. Pour le SNETAA-FO, le développement des 3e Prépa pro, partout en LP, y contribue. Le congrès dénonce le rapport Calvez/Marcon qui préconise la généralisation de l'apprentissage dans tous les EPLE. Il exige des établissements à taille humaine.

Le congrès invite tous les collègues à prendre leur place dans les conseils pédagogiques afin d'y porter les revendications du SNETAA-FO. Il rappelle que le conseil pédagogique ne doit pas se substituer à la commission permanente et au conseil d'administration.

Le SNETAA-FO continuera à prendre toute sa place au sein des conseils d'administration afin de faire respecter les textes réglementaires et porter ses mandats.

Le SNETAA-FO revendique une DGH à la hauteur des grilles horaires et demande que les TRMD soient obligatoirement validés en conseil d'admini-



nistration. Le congrès exige le maintien des 2,5 heures d'accompagnement personnalisé (AP). Il rappelle que l'obligation d'heure supplémentaire (HSA) n'est que d'une heure par semaine.

Le congrès rappelle son opposition au CCF. Il demande l'ouverture de CAP en 1, 2 ou 3 ans dans tous les établissements et demande des classes à petits effectifs sans regroupement. Il demande que tous les diplômes donnent accès à l'emploi mais aussi puissent donner lieu à une poursuite d'études et exige la mise en place des passerelles indispensables et les moyens correspondants en heures-poste.

Aujourd'hui, les PLP peuvent enseigner dans l'enseignement supérieur. Le SNETAA-FO demande l'ouverture de sections de techniciens supérieurs, ainsi que des licences professionnelles en Lycée Professionnel avec des enseignements assurés par des PLP.

Le congrès dénonce une volonté de diminuer le nombre de classes en enseignement professionnel et demande des ouvertures à la hauteur des besoins. La mission du service public est d'offrir à une classe d'âge l'accès à des formations professionnelles choisies dans le cadre du projet personnel de l'élève. Le congrès du SNETAA-FO engage donc tous les personnels à faire valoir leur enseignement et la réussite de leurs engagements pédagogiques, éducatifs et civiques dans le cadre du service public et laïque d'éducation.

MOTION ADAPTATION SCOLAIRE ET HANDICAP (ASH)

Toutes les enquêtes de la Dgesco relèvent le résultat très positif du rôle des SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), EREA (établissement régional d'ensei-

gnement adapté) et ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) pour l'intégration des jeunes dans une formation diplômante puis dans la société.

Amener 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat ne saurait être dissocié, pour le SNETAA-FO, de l'objectif de permettre aux 20 % restant de sortir du système éducatif avec une formation professionnelle de niveau V minimum. L'enseignement professionnel valorise les structures de l'ASH pour les élèves et leurs familles.

Si nous souscrivons aux chapitres préliminaires de la circulaire n°2006-139 du 29 août 2006, et de celle d'accompagnement pédagogique n°2009-0060 du 24 avril 2009 qui en découle, nous ne pouvons que constater les contradictions entre les orientations présentes dans ces circulaires et leurs objectifs pour les EGPA (enseignement général et professionnel adapté). Nous ne pouvons souscrire à la circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 qui oriente en SEGPA en fin de la 6e, qui impose une inclusion systématique, une taille des classes de SEGPA à 16 élèves « dans la mesure du possible » et la confirmation des « champs professionnels ». Le SNETAA-FO exige que les élèves qui relèvent de la SEGPA soient orientés dès la 6e.

En effet, ces circulaires menacent l'existence même de l'enseignement professionnel dans les structures de l'ASH, en interdisant l'usage des machines d'ateliers par les élèves et en supprimant la notion d'effectif maximum dans ces mêmes ateliers. De plus, les horaires prévus dans ces disciplines ont encore fortement diminué et la place du PLP est dévalorisée.

Le SNETAA-FO réaffirme lors du congrès de Ronce-les-Bains que l'ASH a vocation

de dispenser à tous les jeunes requérant un enseignement spécialisé et adapté, une formation de qualité ayant pour objectif au minimum le niveau V.

Le congrès exige le maintien des SEGPA comme structure et dénonce la volonté au recours systématique à l'inclusion des élèves. Le SNETAA-FO demande que soit réinstaurée à tout niveau (inspection académique, rectorat, ONISEP, CIO, établissements scolaires, partenaires sociaux et parents d'élèves) la vocation professionnelle des SEGPA et EREA afin que l'admission et l'orientation des élèves vers les SEGPA et EREA soient positives pour les élèves.

Il demande que soient attribués aux SEGPA, EREA et ULIS les moyens nécessaires à l'accueil, à la vie et au travail des élèves et des personnels y exerçant, permettant de remplir correctement des missions d'éducation et de formation dévolues à ces établissements et dispositifs. Le congrès revendique la création de CAP, voire de bac pro en formation initiale publique et laïque dans les LP et EREA afin de répondre aux demandes d'orientation et de poursuite d'études de tous les élèves y compris ceux de SEGPA et d'ULIS.

Le congrès exige une dotation suffisante en personnels spécialisés : assistantes sociales, infirmiers, PSYEN, AED, AESH et médecins. Il demande l'existence d'un réel service de vie scolaire dans les EREA et la création de postes de CPE. Le SNETAA-FO demande que soit réintroduit le caractère professionnel des formations en classe de 4e et 3e des SEGPA et EREA et que les circulaires soient respectées. Il exige que le nombre d'élèves affectés en atelier de SEGPA soit limité à 8 maximum et 16 en enseignement général comme dans les EREA. En ULIS, l'effectif ne doit pas doit excéder 10 élèves.

Le SNETAA-FO demande l'établissement de conventions entre LP/SEGPA/EREA, le maintien des SEGPA comme structure à part entière au sein du collège. Le SNETAA-FO exige que les dérogations prévues par le code du travail soient accordées aux élèves de SEGPA, EREA et ULIS dès la 4e.

Le SNETAA-FO exige que dans les CDOEASD (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) siègent un PLP et un DDF (directeur délégué aux formations) exerçant dans les structures adaptées. Il exige aussi que le profil des élèves orientés dans les structures corresponde bien au profil de la SEGPA et les jeunes en situation de handicap en ULIS. Le SNETAA-FO exige que tous les dossiers déposés soient étudiés afin que tous les élèves trouvent une place adaptée à leurs besoins. Le SNETAA-FO exige que tous les élèves trouvent une place en SEGPA ou ULIS.

Le congrès exige l'ouverture d'ULIS en LP et EREA avec autant de places nécessaires pour la réussite de tous les élèves. Le SNETAA-FO demande qu'un calendrier des procédures d'affectation des élèves soit établi et communiqué par les instances administratives.

Le congrès dénonce la perte de revenu des PLP en SEGPA, EREA et ULIS au regard des nouvelles indemnités allouées. Il demande un retour à la rémunération des heures de synthèse et de coordination : soit dans l'emploi du temps, soit en HSE ou en HSA, à raison de 2 heures hebdomadaires et que ces heures soient prévues dans la DGH.

Le SNETAA-FO revendique que le coordonnateur d'ULIS en LP soit un PLP, que les PLP titulaires du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) bénéficient du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive), sans épreuve à valider et que le PLP ayant exercé 3 ans dans une structure de l'ASH bénéficie de la validation d'un module du CAPPEI. Il exige que cette formation soit accessible à tout PLP qui en fait la demande et soit assurée

sur son temps de service. Le congrès demande que les stages de découverte en entreprise et d'initiation des élèves à un métier soient organisés par l'équipe pédagogique.

Le SNETAA-FO demande que les professeurs de SEGPA et EREA bénéficient de la part modulable de l'ISOE par la création d'une fonction de professeur principal et dans les ULIS de professeur coordonnateur.

Le congrès exige que tous les postes de SEGPA et EREA soient pourvus par des PLP titulaires. Le SNETAA-FO exige la création d'un poste ATDDF (assistant technique au directeur délégué aux formations) en EREA.

DISPOSITIFS ULIS

La loi sur le handicap de 2005 pourrait paraître généreuse, mais son application n'est pas souvent appropriée à l'intérêt de l'ensemble des élèves. Dans les ULIS de LP qui scolarisent des élèves présentant un handicap et/ou des troubles importants des fonctions cognitives, l'inclusion des élèves dans une classe de formation professionnelle est difficile. C'est pourquoi le congrès demande une meilleure prise en charge de ces publics et des moyens pour y répondre.

DISPOSITIFS UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

Le congrès constate une augmentation des élèves non francophones. Il demande la création d'au moins un poste par LP avec la certification FLS (français langue seconde) et revendique le recrutement d'enseignants volontaires y compris PLP.

Le SNETAA-FO exige que les jeunes accueillis dans ce dispositif soient comptabilisés dans les effectifs de l'établissement et qu'un nombre suffisant d'UPE2A soit créé.

En conclusion, le SNETAA-FO condamne toutes les fermetures de sections dans l'ASH et fermetures de places d'internat. Il exige la création de sections et de places d'internat en nombre suffisant permettant l'accueil de tous les élèves en relevant. L'accueil en internat d'élèves doit être effectué

par des personnels qualifiés à la spécificité de ce public.

La loi Peillon sur la refondation de l'École, visant le « tout inclusif » dans une École unique ainsi que l'utilisation de l'ASH comme un vaste et malléable outil de traitement de toute la difficulté scolaire quelle qu'en soit l'origine, nous est insupportable.

Le SNETAA-FO exige non seulement le maintien de toutes les structures et dispositifs existants, mais surtout le retour à une ASH de qualité avec les moyens nécessaires à son fonctionnement, pour la réussite scolaire et sociale de ses élèves.



MOTION CARRIÈRE, MÉTIERS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PRÉSIDIÉE PAR PATRICE MÉRIC

Co-présidée par : Éric MOUCHET

Rapporteurs : Sophie TEXIER, Daniel CHAINIEWSKI, Nicolas DEMORTIER et Ali BEN YAHIA

CARRIÈRES

Le SNETAA-FO dénonce les attaques multiples des gouvernements successifs contre les PLP et les personnels d'éducation, entraînant pertes de salaires et dégradations des conditions de travail.

La mise en place de la double référence au statut des fonctionnaires et au statut particulier des PLP dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014, plus les obligations de services et missions définies dans ce même décret, accroissent de façon significative le temps de présence et les tâches hors face-à-face élèves pour les enseignants.

Le SNETAA-FO revendique fermement son appartenance à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut de fonctionnaire d'État pour tous les enseignants, titulaires et stagiaires. Il exige, pour le corps des PLP, le retour à la seule référence du statut de 1992. Il réaffirme notamment son attachement indéfectible aux 18 heures d'enseignement hebdomadaire non globalisables et non annualisables sur 36 semaines. Il veillera également à ce que l'article 31 sur le suivi des PFMP continue à être pleinement mis en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement.

Le PPCR, rejeté et dénoncé par le SNETAA-FO, ne répond en rien aux



attentes des PLP. Ces nouvelles modalités d'avancement ont eu pour effet de ralentir l'avancement de carrière de nombreux enseignants sans leur apporter une véritable revalorisation indiciaire et ne garantit pas l'accès pour tous à la hors classe. Les entrants dans le métier sont toujours sous-payés par rapport aux exigences du niveau d'études et la classe exceptionnelle ne concernera qu'un nombre très restreint de PLP et CPE. Le pouvoir d'achat des enseignants est en constante baisse, les seules mesures salariales déjà prises visent à individualiser les carrières ou à valoriser un pseudo mérite.

Le SNETAA-FO exige l'abrogation du PPCR et demande l'ouverture immédiate de négociations pour une réelle revalorisation de carrière pour tous. Il revendique une hausse significative, d'au moins 16 % du point d'indice, permettant de compenser les trop nombreuses années de blocage voire de baisse de salaire. La rémunération est parmi les plus basses des pays de l'OCDE ; le SNETAA-FO se battra pour amener la rémunération au plus haut dans ce classement.

Le SNETAA-FO exige une hausse

conséquente de la rémunération des premiers échelons, la recreation immédiate du 7^{ème} échelon de la hors classe, et la possibilité pour tous les enseignants d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la CE avec un parcours sur la classe normale en maximum 20 ans. Dans ce cadre, le SNETAA-FO demande pour tous les enseignants de LP, SEGPA, EREA la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Le SNETAA-FO exige que les tâches, missions ou travaux supplémentaires soient convertis en décharge horaire ou rémunérés en sus du traitement de base. À ce titre le décret du 27 avril 2015 instaurant la création des IMP, représente un pas de plus vers l'individualisation des salaires et n'est pas une réponse à la paupérisation des enseignants, d'autant qu'elles sont trop souvent attribuées sans aucune transparence. Elles doivent être octroyées pour des fonctions ou missions particulières clairement définies et quantifiées dans le temps. Le SNETAA-FO réclame que leur attribution ne se fasse pas au détriment des heures

d'enseignement.

De nombreux postes en LP, SEGPA ou EREA sont occupés par des contractuels, faute d'un nombre de places suffisantes aux différents concours. Trop souvent les établissements ou les rectorats sont obligés de recourir aux services de Pôle Emploi pour trouver des personnes dont la qualification ne correspond pas forcément aux fonctions ou disciplines demandées.

Le SNETAA-FO, en plus de la titularisation des contractuels, réclame des ouvertures de places aux concours dans toutes les disciplines avec des places offertes pour combler tous les besoins et qu'elles soient attribuées en totalité. Lors du reclassement des fonctionnaires stagiaires, de multiples situations ne sont pas prises en compte, ce qui pénalise gravement les néo-titulaires. Cela est inacceptable. Le SNETAA-FO exige que toutes les fonctions de non-titulaires et/ou que toutes les périodes d'activités professionnelles soient prises en compte sans contrainte de temps, de lieu, de statut ou de discipline.

Les PLP sont, parmi tous les enseignants du second degré, ceux qui ont le plus de difficultés à muter.

Le SNETAA-FO rappelle son attachement à un mouvement national établi à partir de règles claires et garantissant à tous un véritable droit à mutation vers l'académie de leur choix. Le SNETAA-FO a toujours dénoncé ce mouvement déconcentré, où chaque académie a des règles et des interprétations des textes spécifiques ; dans ce cadre le SNETAA-FO demande le transfert des dossiers « priorité handicap » des rectorats vers le ministère afin qu'ils soient traités avec équité et que tous les

postes spécifiques soient gérés au niveau national exclusivement.

D'autre part, le SNETAA-FO dénonce les conclusions du rapport de L'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale) qui préconise de « s'orienter vers la mise en place de 13 académies métropolitaines pour remplacer les 13 Régions académiques » dès 2019. Il s'inquiète des conséquences que pourrait avoir une telle mesure sur les carrières et la mobilité des enseignants. Le SNETAA-FO revendique que les académies actuelles restent le seul périmètre de gestion des personnels.

De même, le SNETAA-FO s'oppose à toute idée de recrutement local, par les chefs d'établissement, d'enseignants titulaires ou non.

Le congrès du SNETAA-FO revendique que tous les postes vacants soient proposés dans le cadre d'un mouvement national ainsi que les postes de TZR nécessaires pour assurer toutes les suppléances.

Pour les académies déficitaires, le SNETAA-FO demande la création d'un concours spécifique, à l'image de celui qui a été mis en place pour les enseignants du premier degré.

Il demande que, conformément à notre statut, les affectations en classe de BTS puissent se faire sans aucune barrière ni préjugé lors du mouvement spécifique. Trop souvent, les PLP doivent démontrer plus que les autres qu'ils ont les capacités pour y enseigner, et sont relégués à n'assurer que quelques heures.

Le SNETAA-FO rappelle que tous les postes de TZR doivent être occupés

par des enseignants mais dans leur propre discipline et sur leur zone de remplacement qui ne doit pas couvrir toute l'académie.

Le SNETAA-FO constate une augmentation du nombre de personnels en difficulté dans l'exercice de leur métier notamment à cause du stress, des conditions de travail de plus en plus pénibles ou du recul de l'âge de la retraite, mais le ministère n'accorde pas pour autant des moyens suffisants pour abonder le dispositif postes adaptés ou mi-temps thérapeutique et allègement de service.

C'est particulièrement vrai pour les PLP et les CPE dans les LP, SEP, EREA et SEGPA. Des personnels sont parfois à bout et ils se voient contraints d'être placés en congé maladie, faute de solutions convenables proposées par notre administration. Cette situation par défaut ne peut nous satisfaire.

Le SNETAA-FO demande que ces situations soient rapidement identifiées et que ces personnels soient accompagnés afin de faciliter la reprise du travail après un arrêt ou de trouver une solution adaptée à chacun, voire de changer pour une activité professionnelle véritablement choisie.

Que ce soit par le biais d'une véritable seconde carrière ou par celui d'une cessation progressive d'activité, le SNETAA-FO demande que l'État puisse proposer à tout personnel qui le souhaite des solutions pour finir sa carrière dignement. À cet effet, le SNETAA-FO demande que les postes de réadaptation soient à la mesure des besoins constatés et répondent aux possibilités des personnes concernées.



HYGIÈNE/PRÉVENTION/SÉCURITÉ

Le rectorat doit permettre aux membres du CHSCTA et CHSCTD d'accomplir sans contrainte les missions qui leur sont dévolues par l'accord et le protocole. Il faut que toutes leurs préconisations et analyses soient impérativement prises en compte.

Le SNETAA-FO dénonce le non-respect par l'Éducation nationale des mesures règlementaires en matière d'hygiène, prévention, santé, sécurité et conditions de travail et en exige la mise en application stricte et immédiate. Le SNETAA-FO demande la mise en place et la prise en charge de la surveillance médicale régulière des personnels titulaires et non-titulaires, que ce soit lors du recrutement ou au cours de la carrière conformément à tous les textes et normes en vigueur.

D'autre part, le SNETAA-FO exige que tous les personnels puissent travailler en sécurité et en pleine connaissance des risques liés à leur fonction. C'est pourquoi il est indispensable que l'employeur fournisse tous les équipements de protection nécessaires, organise des stages de formation et de prévention régulièrement, détecte et protège de tous les risques professionnels (amiante, bruit, poussières, etc.), mette aux normes toutes les machines et respecte l'ergonomie dans la conception des postes de travail.

Le SNETAA-FO demande qu'il y ait une réelle mise à disposition du registre de signalement d'un danger grave et imminent ainsi que du danger grave d'exposition aux risques vers les services concernés dans tous les établissements.

Le SNETAA-FO rappelle que la mise en application de toutes ces règles ne peut se faire sans personnels

qualifiés et passe obligatoirement par un nombre de postes suffisant en personnel médicosocial (infirmières, assistantes sociales...) dans tous les établissements ; en médecins de prévention ; en assistants de prévention volontaires déchargés et encadrés par les conseillers de prévention départementaux et acadé-

ticle 4121-2 du code du travail établissant les 9 principes généraux de la prévention, qui incombe à tout employeur (dans le cadre de toute pratique professionnelle), soit réellement mis en place ; et demande qu'une enquête rectorale soit réalisée afin d'en tirer les conclusions permettant l'application de la prévention.



Le SNETAA-FO observe, du reste, que le principe administratif du devoir de réserve, qui peut être utilisé pour museler les victimes, entre en complète contradiction avec les mesures européennes relatives aux droits des personnes qui garantissent notamment la liberté d'expression.

Le SNETAA-FO constate que toutes ces règles sont très largement appliquées dans le privé dans le respect du code du travail, livre I et livre IV, et en application de l'accord du 20 novembre 2009 ; il exige qu'il en soit de même pour le secteur public.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNETAA-FO se félicite qu'un texte sur les sanctions soit paru (décret n° 2014-522 du 22 mai 2014), mais craint que sous couvert de gradation des sanctions, les élèves les plus perturbateurs se sentent protégés par une certaine impunité.

L'enseignant n'est pas responsable du climat de violence scolaire dans l'établissement, mais en est la victime tout comme les élèves. On ne peut banaliser cette violence. C'est pourquoi le SNETAA-FO appelle

les collègues à ne jamais rester isolés, à rompre la loi du silence, à faire preuve de solidarité et, dans tous les cas, à signaler les problèmes à la hiérarchie et à alerter le SNETAA-FO académique voire national.

Le SNETAA-FO exige que l'ar-

La violence ne peut être combattue

individuellement, seules des actions collectives en viendront à bout. Il ne doit y avoir qu'une seule politique mise en place dans tous les établissements, celle de la « tolérance zéro ». Le SNETAA-FO demande à ce que la parole et la place des enseignants, perdues ces dernières années, retrouvent pleine autorité.

Le SNETAA-FO s'inquiète du nombre élevé et grandissant de violences et incivilités commises dans les établissements ou à leurs abords immédiats. Il déplore en particulier le développement de pratiques intolérables liées aux nouveaux moyens d'enregistrement du son et de l'image. Le SNETAA-FO demande une stricte application de la loi.

Le SNETAA-FO exige que l'institution reconnaisse ces pratiques comme actes de violence et en tire les conséquences. Il demande que les sanctions soient à la hauteur des préjudices subis. À ce titre, le SNETAA-FO exige que tous les faits de violence physique ou verbale soient signalés et portés à la connaissance de la communauté éducative afin qu'ils soient suivis du traitement qu'ils nécessitent.

Le congrès du SNETAA-FO demande la prise de mesures immédiates visant à restaurer un climat serein de travail dans les établissements et à garantir la sécurité physique et la santé mentale de tous les personnels et des élèves. Ces mesures sont :

- l'utilisation systématique de mesures conservatoires dans l'attente d'une décision de sanctions ;

- la modification des règles de convocation du conseil de discipline pour le rendre de droit à la demande de la majorité de l'équipe enseignante de la classe et convocations systématiques en cas d'agression physique ;

- l'accord systématique et rapide de la protection juridique et fonctionnelle du recteur en cas d'agressions physiques ou de menaces ou de harcèlement envers un enseignant (article 11 de la loi du 13 juillet 1983, dite loi Le Pors) ;

- la transparence de la communication des incidents et des sanctions prises dans les classes et les établissements et informations à l'équipe éducative lors de l'accueil des élèves exclus d'autres établissements ;

- l'arrêt des « inspections sanctions » pour les collègues signalant des dysfonctionnements en classe. Le SNETAA-FO rappelle que le signalement d'incidents, quel qu'en soit le nombre, ne relève pas d'une « mauvaise gestion de la classe » mais fait souvent suite à l'absence de sanction lors des premiers incidents signalés ou à la non-application des sanctions décidées.

Le SNETAA-FO rappelle le rôle de chacun dans l'établissement :

- l'enseignant ou la vie scolaire constate le manquement au règlement intérieur et demande une sanction ;
- le chef d'établissement met en œuvre et applique la sanction.

Le SNETAA-FO demande l'attribution de moyens correspondant aux besoins des publics de nos établissements afin de permettre l'augmentation des temps d'enseignements à effectifs réduits. Il revendique le recrutement de personnels spécifiques : AED, psychologues scolaires, éducateurs, infirmiers... autorisant la mise en place de structures au sein de l'établissement offrant une remédiation et une prise en charge pour les élèves les plus difficiles en dehors du groupe classe.

Le SNETAA-FO exige que l'État mette tout en œuvre pour restaurer l'autorité et le respect des enseignants.

De même, face à la montée des violences, des intégrismes et de la radicalisation dans et aux abords de nos établissements, le SNETAA-FO réclame que l'État prenne la mesure réelle de ces phénomènes et utilise tous les moyens indispensables pour protéger tous les membres de la communauté éducative.

Le SNETAA-FO demande que le droit de retrait soit automatiquement applicable dans les situations de violence grave, de danger grave et imminent, lorsque la sécurité des personnes n'est plus garantie.

Le SNETAA-FO rappelle les procédures existantes : la saisine du CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) ; le droit de retrait en cas de danger grave et/ou péril imminent ; les registres RRST (registre de santé et sécurité au travail) et RDGI (registre de danger grave et imminent) qui







Ronce les Bains

Congrès **metaq**
du 22 au 25 mai 2018

doivent être à disposition et localisés dans les établissements ; la protection fonctionnelle.

Face à une diversité des publics de plus en plus grande et aux responsabilités engagées par les adultes dans le cadre des activités pédagogiques, éducatives et péri-éducatives, le SNETAA-FO demande : plus de transparence dans l'information des équipes éducatives sur les élèves dits « à risques » (comportement violent, consommation de produits illicites, situations médicales ayant une incidence potentielle sur le choix des activités) dans le respect du secret médical.

Le SNETAA-FO déplore le nombre grandissant, quel que soit l'auteur, de situations de harcèlement moral au travail. Cette situation étant maintenant reconnue aussi dans la fonction publique, il exige que tous les moyens d'accompagnement psychologiques et/ou juridiques soient mis en œuvre pour aider les victimes. Il demande l'application du

protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique (accord du 22 octobre 2013 mis en œuvre mars 2014).

Face aux envois de mails ou de SMS à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, voire les week-ends, par notre hiérarchie, le SNETAA-FO exige un véritable droit à la « déconnexion » et au respect de la vie privée pour tous les personnels.

Le SNETAA-FO rappelle que la loi de 2005 concernant l'insertion professionnelle des personnes handicapées oblige l'Éducation nationale, comme les autres employeurs, à son application sans discrimination et à l'aménagement des locaux, des accès, des postes et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

À cet effet, le SNETAA-FO incite les collègues vivant un handicap reconnu à se signaler auprès de leur rectorat afin de clarifier leur situation et faire valoir leurs droits.

En cas d'accident du travail, le SNETAA-FO demande que les procédures et les démarches soient uniformisées d'une académie à l'autre et que les rectorats informent les personnels des garanties dont ils peuvent bénéficier. L'imputabilité au service devrait être reconnue immédiatement par le chef d'établissement dès qu'elle est évidente. Il faut que, suite à l'analyse de tout accident grave, toute mesure soit prise pour éviter sa répétition.

Le SNETAA-FO rappelle qu'aucun déplacement hors de son établissement ne peut s'effectuer sans ordre de mission. Pour la visite des stages, PFE, PFMP, le SNETAA-FO demande que puisse être utilisé le véhicule de service de l'établissement. En cas d'utilisation de véhicule personnel, le SNETAA-FO exige la prise d'une assurance complémentaire dudit véhicule par l'établissement et que tous les frais engagés soient pris en charge.



CATÉGORIES SPÉCIFIQUES

RECRUTEMENT, FORMATIONS, CPE

PRÉSIDIÉE PAR FRANÇOISE BUREAU

Co-présidée par : Françoise VAÏSSE

Rapporteurs : Samir CHIBANE et Paul DE-VAUX

Le SNETAA-FO rappelle que le métier de PLP repose sur une pédagogie qui a fait ses preuves et revendique avec force la bivalence des PLP en enseignement général, élément fondamental du corps des PLP et de fait une nécessité pédagogique. La spécificité des PLP d'enseignement professionnel est primordiale, elle permet une formation en adéquation avec les diplômes préparés. Le SNETAA-FO soutient le métier de CPE, spécificité professionnelle, auprès des jeunes et en étroite collaboration avec les PLP.

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Le secteur CPE du SNETAA-FO a toujours veillé à défendre et promouvoir en toute indépendance le métier de CPE tel qu'il a été conçu et dans l'esprit de son évolution, cela au travers de ses valeurs propres : laïcité, indépendance, autonomie, neutralité politique. Le SNETAA-FO réaffirme que face à la dérèglementation mise en place avec les différents gouvernements, le maintien du corps des CPE et le respect des prérogatives statutaires sont essentiels.

Le SNETAA-FO rappelle ses mandats :

- réaffirme son attachement au statut et missions des CPE définis dans la circulaire de 1982 et le décret de 1970 et refuse son remplacement pur et simple par la circulaire du 10 août 2015 ;



- refuse de se voir soumis à une éventuelle territorialisation.

Le SNETAA-FO exige :

- la reconnaissance effective de la spécificité du métier de CPE non assimilable à celui des personnels de direction ;
- la création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps de CPE ;
- l'abandon de la place de droit au CA ;
- la reconnaissance financière de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base ;
- un déroulement de carrière permettant à tous les CPE d'accéder à l'indice terminal ;
- la possibilité de faire une rotation sur les semaines S+1 et R-1 lorsqu'il existe une équipe de plusieurs CPE ;
- l'abandon du mouvement de mutation à gestion déconcentrée pour un droit à mobilité en une seule phase inter sur tous les postes vacants ;
- la création de postes de CPE en nombre suffisant dans tous les établissements y compris les EREA.

Le SNETAA-FO, syndicat indépen-

dant, soutient et défend les CPE.

LES NON-TITULAIRES ENSEIGNANTS

Le SNETAA-FO réaffirme son opposition au recours massif de non-titulaires pour des emplois publics et au travail précaire sous-rémunéré qui s'institutionnalise. Il dénonce que les personnels non titulaires soient la variable d'ajustement budgétaire des académies.

Le SNETAA-FO dénonce la baisse importante du nombre de places offertes aux concours et exige la réouverture des concours et des cycles préparatoires dans toutes les disciplines, pour permettre aux non-titulaires l'accès à la titularisation.

Le SNETAA-FO exige que tous les postes offerts aux concours soient pourvus et que des listes complémentaires soient ouvertes. Le SNETAA-FO exige que les règles de reclassement des non-titulaires soient revues pour permettre dans tous les cas la prise en compte des années d'expérience professionnelle privée et publique, en continu ou non.

Le SNETAA-FO exige une harmoni-

sation nationale des pratiques de recrutement des personnels non titulaires, en référence à la loi du 29 août 2016.

Le SNETAA-FO dénonce la pression exercée sur les personnels contractuels quant à leur future affectation.

Le SNETAA-FO demande pour tous les non-titulaires le bénéfice d'un tutorat, d'un plan de formation dès sa prise de fonction sur son temps de travail.

Le SNETAA-FO exige une renégociation relative à la loi de cadrage national et de gestion financière des non-titulaires.

Le SNETAA-FO réaffirme son opposition à la volonté clairement affichée par les pouvoirs publics d'avoir un « volant » de non-titulaires adaptables à tout type de publics et de situations.

Le SNETAA-FO exige que la portabilité du CDI soit appliquée dans toutes les académies sans conditions. Les personnels doivent pouvoir également bénéficier du congé mobilité dès qu'il en est fait la demande.

ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

Les AED, personnels de la vie scolaire auprès des CPE, revendiquent une vraie reconnaissance de leur métier :

- la création d'un concours spécifique AED ;
- les indemnités REP-REP+ ;
- l'ISOE ;
- une formation adaptée dès leur prise de fonction et sur le temps de travail ;
- la reconnaissance financière de toutes missions ou tâches supplémentaires en sus de la rémunération de base.

PERSONNELS CHARGÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Ces personnels sous contrat

sont missionnés auprès d'élèves en situation de handicap. Le SNETAA-FO exige que les personnels AESH puissent bénéficier des formations dans les meilleures conditions, dès leur recrutement, de façon à pouvoir assurer non seulement « des gestes techniques spécifiques » mais aussi l'ensemble de leurs missions avec une formation solide sur les difficultés rencontrées par les jeunes qu'ils accompagnent. Cette formation doit être faite dès la prise de fonction.

Le ministère reconnaît le manque criant d'AESH, et prévoit un plan de recrutement. Le niveau IV est la seule modification proposée pour élargir le vivier de recrutement. Cela ne résoudra sans doute pas le problème de fond du caractère précaire de l'emploi et de la faible attractivité de la fonction.

Le SNETAA-FO demande le recrutement de personnels AESH à la hauteur des besoins et la reconnaissance de cette fonction comme un métier à part entière. Il exige :

- la création d'un concours spécifique AESH ;
- des recrutements sur des emplois à temps plein ;

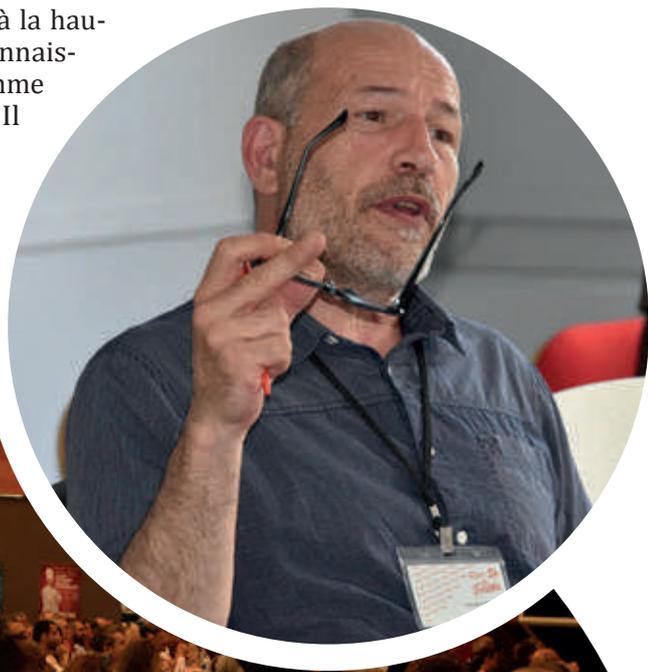
- une rémunération à hauteur de la mission ;
- leur formation sur le temps de travail compensée par un remplacement.

DIRECTEURS DÉLÉGUÉS AUX FORMATIONS (DDF)

Le SNETAA-FO rappelle que le DDF conserve le statut de professeur, qu'il ne fait pas partie des personnels de direction et qu'il refuse en conséquence la lettre de mission.

Le SNETAA-FO exige, comme la circulaire le précise, la présence du DDF aux différentes instances de l'établissement.

Le SNETAA-FO revendique un bureau technique avec un assistant technique DDF, recruté au sein des enseignants du domaine professionnel ou technologique et d'un secrétariat.





L'assistant technique DDF, précisé dans la circulaire des DDF, est issu du corps des PLP ou des certifiés et placé sous l'autorité fonctionnelle du DDF. Ses missions ne peuvent être donc que des missions liées à celles du DDF. Le SNETAA-FO demande la création de postes d'assistants pour tous les DDF et l'affichage de ces postes au mouvement spécifique national. Ces postes doivent être attribués conformément au statut, à des personnels formés. Le SNETAA-FO revendique pour l'assistant technique DDF :

- une valorisation par la NBI ;
- le droit aux indemnités d'examen ;
- la reconnaissance de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base.

Le SNETAA-FO exige le maintien des postes de DDF dans tous les établissements en cas de fusion ou de regroupement d'établissements, la création de postes DDF tertiaire dans les établissements dotés de coordonnateurs tertiaire. Le DDF en mesure de carte scolaire doit pouvoir bénéficier d'une réaffectation sur le poste vacant le plus proche. Le SNETAA-FO se félicite d'avoir obtenu, suite à de multiples demandes, à partir de 2019 une PPMN commune à tous les corps pour l'affectation

des DDF ou siègeront toutes les organisations syndicales représentatives des corps. Le SNETAA-FO exige la transparence des postes mis au mouvement avant le groupe de travail et rappelle que le recrutement des DDF doit se faire conformément à la circulaire du mouvement et non à la convenance de certains chefs d'établissement. Le SNETAA-FO dénonce les manœuvres faites par certains personnels de direction et/ou inspecteurs pour éviter l'affectation de certains collègues. Le SNETAA-FO dénonce également les faits de harcèlement à l'encontre de DDF.

Le SNETAA-FO revendique pour les DDF :

- les indemnités d'examens ;
- une juste rétribution par l'augmentation de la NBI ;
- la reconnaissance de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base ;
- l'indemnité de responsabilité unique au taux maximal pour tous quelle que soit l'importance de l'établissement ;
- les mêmes chances d'accéder à l'agrégation par liste d'aptitude sans aucune discrimination de corps (PLP/certifiés).

Enfin, le SNETAA-FO exige du MEN

des négociations pour l'aboutissement des revendications légitimes des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et de leurs assistants.

RECRUTEMENT DES PERSONNELS

Le SNETAA-FO condamne l'augmentation de « non admis » à la titularisation et dénonce la déprofessionnalisation des contenus de certains concours des disciplines professionnelles. Ces concours doivent être des concours disciplinaires et non des concours par champs professionnels. Dans certaines disciplines professionnelles, les conditions d'accès au concours avec master sont inadaptées, cette qualification étant inexistante. L'accès aux concours PLP interne, accompagné d'une formation spécifique, doit permettre la titularisation de tous les candidats enseignants contractuels. Les élèves méritent des enseignants titulaires et formés. Le SNETAA-FO s'oppose à la « cdisation » comme réponse à la titularisation des contractuels. Le concours doit rester le seul moyen d'accès aux emplois de la fonction publique. Le SNETAA-FO exige le maintien du plan de résorption de la précarité avec un nombre de places suffisant aux concours dans toutes les disciplines et que toutes

les places proposées soient pourvues. Le SNETAA-FO rappelle avec force son attachement au recrutement national par des concours nationaux avec une gestion nationale des personnels et dénonce avec fermeté toute tentative de remise en cause de ce principe. Le SNETAA-FO dénonce le blocage des postes et rappelle que les textes exigent que « tout poste vacant doit-être mis au mouvement ». Le SNETAA-FO revendique pour les stagiaires qu'il ne soit plus fait référence à la discipline enseignée en tant que contractuel si elle est différente de la discipline de recrutement, pour leur affectation. Le SNETAA-FO demande que chaque non-titulaire et stagiaire, puissent bénéficier d'un tutorat et d'une formation dès sa prise de fonction. Le SNETAA-FO rappelle que le tutorat doit s'inscrire dans un rôle de conseil et de formation.

FORMATION INITIALE DES PERSONNELS

Le SNETAA-FO revendique toujours et encore une formation spécifique par des formateurs spécifiques, pour un personnel spécifique, les PLP. Les PLP doivent être mieux armés pour faire face aux défis de leur métier ; ils doivent recevoir de leurs pairs une formation initiale adaptée à la spécificité de l'enseignement professionnel, sans que soit exigée d'eux une charge de travail trop lourde. Les formations en ESPE ne sont pas toujours adaptées pour cela. Enseigner

est un métier qui s'apprend avec des contenus d'enseignement de formation en rapport avec les métiers. Le SNETAA-FO dénonce la négation de la spécificité des métiers par une formation universitaire trop généraliste et l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, sans formation préalable. Le SNETAA-FO revendique un lieu de formation indépendant des universités, commun à tous les stagiaires d'un même corps. La formation doit comprendre, entre autres : une formation concrète sur la gestion de classe adaptée à l'enseignement professionnel ; l'intervention des personnels des autres catégories qui sont en relation avec les jeunes de l'enseignement professionnel (infirmière, CPE, psychologue, protection judiciaire de la jeunesse, assistante sociale...) ; un plan de formation sur la gestion des conflits, de la violence et adaptée aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Le SNETAA-FO réaffirme qu'un concours national doit correspondre à une formation nationale. Les stagiaires, quel que soit le concours de recrutement, doivent avoir la même formation dans les mêmes conditions et adaptée aux publics accueillis en LP, SEGPA et EREA.

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

Le SNETAA-FO réaffirme le droit à la formation continue sur le temps de travail et non à distance, tout au

long de la carrière, pour toute personne qui le demande et adaptée aux évolutions du métier et des référentiels. Ce droit s'accompagne de l'obligation pour l'administration de prévoir le remplacement des enseignants quand ils sont en formation. Les formations à public volontaire doivent être diversifiées et proposées en nombre suffisant à tous. Le SNETAA-FO dénonce les formations à publics désignés, le plus souvent restreintes à un enseignant par établissement, dans la discipline, qui lui-même doit former ses collègues sans rétribution supplémentaire. Le SNETAA-FO s'insurge contre la diminution constante du temps de formation dû aux enseignants et le refus d'accorder les formations sous prétexte de nécessité de service. Le SNETAA-FO demande une « enveloppe budgétaire formation » suffisante pour proposer des formations professionnelles de qualité, frais de déplacement compris. L'adaptation et la reconversion doivent être accessibles aux PLP. Au vu des évolutions de structures dans certaines académies, des facilités d'accès à d'autres emplois devraient être mis en place grâce aux plans de formation ou reconversions massifs. Ce plan pourrait être d'une ampleur nationale dans certaines disciplines (tertiaires notamment). Le SNETAA-FO revendique l'accès à la formation et à la certification FLE/FLS et aux postes correspondants pour les collègues volontaires.



PROTECTION SOCIALE

PRÉSIDÉE PAR CHRISTOPHE AUVRAY

Co-présidée par : Yves-Henri SAULNIER
Rapporteurs : Jean-Marie TARTARE, Jean-Pierre SINARD, Christophe DENAGE et Abderrahmane EZZAHI

Le congrès national du SNETAA-FO réuni du 22 au 25 mai à Ronces-les-Bains :

- réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi qu'à son fondement, la laïcité ;
- condamne toute forme de communautarisme et entend lutter contre toutes les discriminations ;
- confirme son attachement à la défense et à l'augmentation de la protection sociale et des droits sociaux collectifs, éléments fondateurs de notre république sociale, seule garante du bien-être au travail et de la santé des personnels de l'Éducation nationale.

LAÏCITÉ

Le congrès s'inquiète de la remise en cause de la dignité humaine, – en particulier les attaques contre la liberté des femmes et celles contre l'égalité entre les femmes et les hommes –, mais aussi des reculs de l'égalité, de la réapparition des idéologies, de la haine qui tentent d'empêcher la liberté d'expression par la terreur et qui prônent l'assassinat au nom du fanatisme religieux. Le congrès condamne les communautarismes, les fondamentalistes, les intégrismes qui menacent les principes et valeurs inaliénables de la République, stigmatisent des hommes et des femmes pour leur



croissance ou leur non-croissance et portent atteinte à la liberté de conscience.

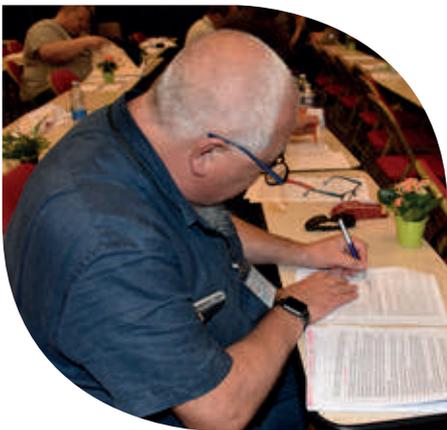
La laïcité n'est ni un dogme ni un concept figé. La laïcité ne se réduit pas à ce que certains appellent la « liberté religieuse », qui conduit mécaniquement à en limiter la valeur universelle. Le congrès rappelle que la laïcité n'est pas plurielle, et que chaque adjectif ajouté n'a pour but que de l'instrumentaliser à des fins partiales pour en réduire l'importance. Elle est simplement la laïcité.

Le congrès national du SNETAA-FO rappelle que la laïcité se fonde sur trois exigences indissociables :

- la liberté absolue de conscience qui permet de croire, de ne pas croire ou de changer de croyance, ou d'être indifférent aux croyances ;
- l'égalité de traitement de tous les citoyens devant la loi quelles que soient leurs convictions ou leurs options spirituelles ;
- la visée de l'intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d'être de l'État.

La mise en œuvre de ces principes s'effectue par la séparation des Églises et de l'État, en distinguant une sphère privée, la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances ou de ses non croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques, de ses particularismes, et une sphère publique, citoyenne, celle où chaque individu évolue socialement, économiquement, politiquement, juridiquement et dans laquelle se trouvent les intérêts communs : justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics.

C'est aussi pourquoi le congrès national du SNETAA-FO émet de vives inquiétudes après les interventions du Président de la République auprès des évêques, souhaitant « ressouder le lien abîmé » « entre l'Église et l'État » lors de son discours le 27 mars 2018, s'exonérant de la loi en vigueur. Le SNETAA condamne les mesures qui en découlent notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans dès la rentrée 2019 qui n'a pour but que l'obligation de financer la scolarisation des maternelles sous contrat d'association, très majoritairement



catholiques, alors que 97 % des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés en maternelle. Les 30 000 enfants de 3 à 6 ans non scolarisés doivent l'être dans le cadre de l'École publique de la République. Après le transfert de 10 millions d'euros du budget de l'enseignement public vers le privé (journal officiel du 7 décembre 2017), c'est encore là une promotion de l'enseignement confessionnel financée par les finances publiques locales, au détriment de l'École publique.

Le SNETAA-FO exige le respect de l'article premier de la Constitution de la République selon lequel « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », par les organismes de l'État, par les collectivités territoriales, et leurs dirigeants. Le congrès rappelle que la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État ne saurait souffrir, aujourd'hui comme hier, ni exception ni aménagement.

En conséquence, le congrès national du SNETAA-FO demande le retrait des dispositions adoptées le 13 mars 2018 par le Sénat à l'occasion du débat du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » qui correspondent à des subventions publiques indirectes sous forme d'exemption d'impôts, pour les associations culturelles.

Le SNETAA réitère son exigence que soit rétabli le principe républicain : « À école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés. » Le SNETAA-FO attend de l'État garant de la République laïque l'abrogation de toutes les lois anti laïques, Debré, Guermeur, Lang, Censi, Carle...

Le congrès national du SNETAA-FO n'accepte pas la réforme de l'État développée au travers du programme « Action Publique 2022 », qui n'est en réalité que la poursuite de la « modernisation de l'action publique » et de la « Révision Générale des Politiques Publiques » des quinquennats précédents. C'est, au travers de la réduction des services publics et de ses effectifs, la remise en cause de notre système social qui est poursuivie et des solidarités qui y sont liées.

Le SNETAA-FO rappelle sa condamnation du développement de l'apprentissage en concurrence avec les formations initiales ainsi que toute tentative de fusion entre moyens et personnels apprentissage/Éducation nationale. Il réaffirme le rôle de l'École républicaine qui accueille tous les jeunes pour leur permettre d'acquérir un diplôme national, gage d'insertion professionnelle à travers les conventions collectives. Elle seule peut aider des jeunes issus d'horizons ethniques, sociaux, religieux, philosophique différents à apprendre à vivre ensemble, et non en communautés séparées, et à respecter les valeurs et les lois de la République, les mêmes pour tous.

Face aux campagnes de dénigrement (campagne sur la théorie du genre, absence volontaire des cours de sciences, d'histoire, etc.) et aux violences tant verbales que physiques dont sont victimes les personnels de l'École publique laïque, le congrès national du SNETAA-FO exige que l'État remplisse son rôle de garant de l'intégrité des personnels et s'implique dans la revalorisation des salaires et conditions de travail de ses personnels. Pour garantir la laïcité dans les établissements scolaires, le SNETAA-FO exige qu'une formation sur la laïcité soit donnée à tous les enseignants, systématiquement, lors de leur formation initiale, et proposée à l'ensemble des personnels.

Devant l'ampleur et la diversité des menaces, le congrès national du SNETAA-FO, réuni à Ronces-les-Bains du 22 au 25 mai 2018, appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser pour défendre la laïcité, valeur fondamentale de la République, seule garante de la paix citoyenne.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, COMBAT POUR L'ÉGALITÉ

L'École républicaine se doit d'être le garant de l'égalité et de la défense des droits humains.

Le congrès national du SNETAA-FO demande la mise en place d'une information pour les enseignants qui puisse leur permettre de déceler



tous les types de discriminations dont pourraient être victimes les élèves ou les personnels au sein des établissements de l'enseignement professionnel public laïque.

LES ÉLÈVES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS

L'École de la République doit garantir l'égalité d'accès à tous les élèves et doit veiller à l'égalité des trois voies de formation.

Le congrès national du SNETAA-FO demande que des moyens humains et financiers significatifs soient mis à la disposition des élèves en grandes difficultés scolaires et sociales dans nos Lycées Professionnels afin que les enseignants soient à même de remplir leur rôle d'instruction et de transmission des savoirs.

Il demande aussi des places, pour les cent cinquante mille jeunes sortant chaque année du système scolaire sans aucune qualification, dans des classes adaptées des Lycées Professionnels publics et laïcs.

Le congrès national du SNETAA-FO exige que soit mis à disposition des personnels les moyens nécessaires et adaptés en termes de formation, d'accueil et d'accompagnement, et revendique le simple respect de la loi portant obligation d'adaptation des locaux publics.

Le congrès national du SNETAA-FO s'inquiète de la recrudescence du harcèlement entre élèves notamment par l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles technologies.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce également les discriminations importantes quant à l'ac-

cès mais aussi au déroulement des PFMP. Il demande au SNETAA-FO d'interpeller le défenseur des droits sur ce sujet.

LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE VICTIMES DE DISCRIMINATIONS ET D'ATTEINTE À LEUR DIGNITÉ

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce des pratiques inacceptables et réaffirme son soutien à tous les niveaux de l'organisation aux collègues victimes de ces dérives.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce la mise en concurrence des personnels par l'individualisation des traitements.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce le développement de l'autonomie des établissements qui a entraîné au fil des années une pression grandissante de l'administration sur les enseignants et la recrudescence de dérives discriminatoires.

Le congrès national demande au SNETAA-FO de continuer à apporter son soutien aux collègues victimes de pratiques arbitraires et de harcèlement de tout type. Le SNETAA-FO rappelle que la protection fonctionnelle doit être accordée à tout agent qui en fait la demande et interviendra quand la hiérarchie en refusera l'application.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, COMBATTRE POUR L'ÉGALITÉ

Le congrès national du SNETAA-FO s'inquiète de la recrudescence des discriminations pour activité syndicale. Ces atteintes sont inacceptables et représentent un sérieux danger pour notre démocratie.

Le congrès national du SNETAA-FO exige le respect du droit syndical au niveau local, académique et rappelle que c'est un droit constitutionnel.

Le congrès national du SNETAA-FO considère que l'âge ne doit, en aucun cas être une barrière à l'accès à certaines fonctions.

Le congrès national du SNETAA-FO réaffirme son attachement à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Il dénonce les écarts de pension constatés à l'âge de la retraite notamment le blocage de l'avancement d'échelon lors des périodes de congé maternité. Il demande aussi une plus grande équité dans l'accès aux postes à responsabilité.

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'application dans tous les établissements de l'enseignement professionnel de la circulaire de 2009 relative à la prévention de l'homophobie en milieu scolaire et condamne fermement la banalisation des comportements et des injures racistes, xénophobes et antisémites.

PROTECTION SOCIALE ET DROITS SOCIAUX

La protection sociale et les droits sociaux sont systématiquement remis en cause et sont sans cesse la victime facile de la politique inégalitaire des gouvernements successifs : c'est une régression lamentable dans l'un des États les plus riches du monde.

L'Éducation nationale subit de plein fouet ces attaques : d'une part, le pouvoir d'achat des enseignants continue de baisser avec le gel des salaires, le gel des prestations so-

ciales alors que les prélèvements et les dépenses ne cessent d'augmenter, et d'autre part, leurs conditions de travail continuent de se dégrader jour après jour.

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'abrogation de la journée de carence, et s'oppose à la nouvelle saignée sur notre pouvoir d'achat, par l'augmentation de la CSG, la retenue pour pension civile, et le blocage du point d'indice.

PROTECTION SOCIALE

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'arrêt de la dégradation des conditions de travail ; il demande l'ouverture de réelles négociations pour des améliorations immédiates des conditions de vie et de bien-être pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Le congrès national du SNETAA-FO, avec la CGT-FO, réaffirme son attachement aux fondements de la Sécurité sociale, solidaire et égalitaire, sur la base des ordonnances de 1945. En particulier, le SNETAA-FO défend le financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation, c'est-à-dire le salaire différé. Pour le SNETAA-FO, le principe de base demeure : chacun doit cotiser selon ses revenus et être pris en charge selon ses besoins.

ACTION SOCIALE

Le congrès national du SNETAA-FO considère que l'action sociale est un droit et non un élément de la politique salariale.

Le congrès national du SNETAA-FO demande l'accès au socle commun de prestations le plus favorable pour tous les agents de l'Éducation nationale.

Le congrès national du SNETAA-FO réclame pour ses personnels la création de crèches et de garderies d'enfants et à défaut des places réservées à hauteur des besoins ainsi qu'une aide financière nationale à la garde d'enfants et aux activités périscolaires.

Le congrès national du SNETAA-FO demande aussi la mise en place d'une prestation « étudiant ».

Le congrès national du SNETAA-FO demande l'attribution des chèques-vacances pour la totalité des agents actifs et retraités.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce la remise en cause du congé parental en tant que congé de droit, et revendique le maintien du poste lors d'un congé parental ou de longue durée. En aucun cas, le congé maternité, le congé parental ou le temps partiel ne doivent avoir d'incidence sur l'évolution et la durée de la carrière. Par ailleurs, le congrès du SNETAA-FO exige l'octroi de droit d'un temps partiel dès lors que l'agent en fait la demande.

Le congrès national du SNETAA-FO demande un véritable accès au logement pour les agents et ce, tout au long de leur carrière, par :

- la mise en place d'un programme pérenne de logements

neufs au profit des agents de l'État ;

- l'application du « 1 % logement » ;
- un bilan national sur l'occupation du parc des logements par la section régionale interministérielle régionale d'action sociale (SRIAS) ;
- la systématisation de l'aide à l'installation des personnels.

Le congrès national du SNETAA-FO demande le conventionnement de la restauration collective des cantines scolaires, ou à défaut des titres restaurant pour les agents ne bénéficiant pas de la restauration collective.

Le congrès national du SNETAA-FO demande le rétablissement de la 3^{ème} tranche du chèque emploi service universel (CESU), dont la suppression touche 50 % des agents de l'Éducation nationale.

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'application pour tous du remboursement des frais de transports domicile/travail. Le SNETAA-FO dé-





nonce les retards de remboursement des frais, et les refus d'avance à hauteur des frais à engager, qui mettent les collègues en grande difficulté financière. Par ailleurs, le congrès du SNETAA-FO exige que tout déplacement justifié par un ordre de mission ouvre droit à des remboursements de frais.

Le congrès national du SNETAA-FO exige que notre administration diffuse l'information sur les droits en matière d'action sociale, de couverture sociale universelle et d'accès aux prestations sociales à l'ensemble de ses agents actifs et retraités.

SANTÉ DES PERSONNELS

Le bilan est dramatique : un agent de l'Éducation nationale sur quatre est en état de tension au travail.

Le congrès national du SNETAA-FO exige :

- l'application par l'Éducation nationale de la loi sur le harcèlement moral au sein des établissements ;
- la création d'une cellule d'écoute indépendante de notre employeur ;
- la mise en place d'un système d'information et de suivi chargé de gérer ces problèmes en préalable aux applications juridiques qui s'imposent ;
- la reconnaissance de toutes pathologies engendrées par la dégradation des conditions de travail, et la reconnaissance de la souffrance

au travail comme maladie professionnelle ;

- la reconnaissance de toutes atteintes physiques, psychologiques liées pour tout ou partie à des raisons professionnelles comme accident du travail ;
- la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel, qui touche un agent sur sept de l'Éducation nationale (responsable de 50 % de l'absentéisme au travail) ;
- le maintien du registre de santé et sécurité au travail sous forme papier au sein de l'établissement, en plus de la dématérialisation sur le site de l'académie.

Le congrès national du SNETAA-FO constate que les fonctionnaires sont les seuls salariés qui ne bénéficient pas d'une médecine de prévention, et par conséquent, d'un suivi par la médecine du travail tout au long de leur carrière. Le SNETAA-FO exige une visite médicale de prévention, gratuite et sur le temps de travail, tous les deux ans et plus fréquemment selon les risques liés au métier, et demande à hauteur des besoins, le recrutement de médecins de prévention titulaires permettant à l'Éducation nationale de respecter les dispositions réglementaires. Le congrès s'associe à la campagne de la FNEC-FP-FO pour la médecine de prévention et appelle les sections du SNETAA-FO à s'y associer pleinement.

Le congrès national du SNETAA-FO exige une réelle augmentation des

moyens pour favoriser l'accès aux postes adaptés de courte ou longue durée (PACD/PALD), de réadaptation, de reclassement... et la possibilité d'une diminution du temps de travail jusqu'à 50 %.

Pour les PALD, le congrès national du SNETAA-FO exige, là aussi, un cadre national, seul à même de traiter équitablement le problème.

Le congrès national du SNETAA-FO demande à nouveau le rétablissement de la CPA, dans les conditions initiales.

Le congrès national du SNETAA-FO exige pour les collègues en situation de handicap :

- l'aménagement et la mise en conformité des locaux qui sont de la responsabilité de l'État ;
- le respect du quota de 6 % d'agents en situation de handicap au sein de l'Éducation nationale (5 fois moins à ce jour) ;
- l'application systématique des recommandations du médecin de prévention concernant les aménagements de poste.

Le congrès exige le financement solidaire intergénérationnel assis sur les cotisations (employeurs et salariés).

Le congrès national du SNETAA-FO exige le rétablissement de la prise en charge de l'aide au maintien à domicile (AMD), par des créations de places d'accueil et autres dispositifs.

MOTION OUTRE-MER

PRÉSIDIÉE PAR MURIEL WENDLING

Co-présidée par : Elin KARRAMKAN
Rapporteurs : Patricia ROSSO, Yann LUCAS, et Marie-Laure ADAM

Le congrès national du SNETAA-FO, réuni du 22 au 25 mai 2018 à Ronce-les-Bains, constate, qu'outre les besoins spécifiques à chaque entité (POM, COM et DROM), celles-ci sont confrontées à des problématiques communes (problèmes de violence, manque de personnel, suppression de postes, massification du recrutement local précaire, suppression des CAP au profit des bac pro) qui nous conduisent à exiger :

- la réhabilitation et la création d'établissements à taille humaine ;
- la nécessité de doter tous les établissements publics d'enseignement du second degré de moyens en personnels, recrutés avec de réelles perspectives de formations, de rémunérations et de carrière ;
- l'élaboration de parcours de formation ambitieux dans tous les outre-mer.

Le congrès national du SNETAA-FO insiste particulièrement sur l'urgence de prendre en compte les énormes besoins en capacité d'accueil d'élèves demandeurs de formation professionnelle initiale. Par ailleurs, les bouleversements géopolitiques des pays voisins des DROM entraînent une immigration importante vers la France ultramarine. Le congrès national du SNETAA-FO demande donc la création ou le renforcement de dispositifs pédagogiques spécifiques destinés aux élèves ne maîtrisant pas la langue française.



POLITIQUES PUBLIQUES

Les sections ultramarines du SNETAA-FO réaffirment leur refus de la réforme de l'État développée dans le programme « Action Publique 2022 ». Les besoins d'enseignements doivent être transformés en postes fixes et attribués à des titulaires.

Le congrès national du SNETAA-FO demande par ailleurs la réouverture de postes de titulaires sur zone de remplacement (TZR).

CONTRÔLE ET FORMATION PÉDAGOGIQUE

Le congrès national du SNETAA-FO déplore encore aujourd'hui que l'éloignement de nos DROM, COM et POM et leurs spécificités géographiques soient un obstacle au bon déroulement de la carrière (manque d'inspecteurs, absence des entretiens de carrière sans possibilité de report) et à la formation.

TRAITEMENTS-PENSIONS

Le congrès national du SNETAA-FO exige le maintien des différents taux d'indexation actuels des traitements des personnels.

Le congrès national du SNETAA-FO demande un réexamen des textes relatifs aux conditions de « désindexation » des traitements, afin qu'en cas de sortie momentanée du territoire d'affectation faite par nécessité (maladie) ou pour l'exercice d'un droit (formation, mission, concours, congé administratif, etc.), il ne soit plus procédé à la désindexation du traitement du fonctionnaire.

Le congrès national du SNETAA-FO souhaite le maintien de l'indemnité de frais de changement de résidence (IFCR) lors de la première affectation d'un fonctionnaire originaire d'outre-mer vers la métropole.

Le congrès national du SNETAA-FO exige le retour de l'indemnité temporaire de retraite telle qu'elle existait avant le décret 2009-114 du 30 janvier 2009 et le maintien de la bonification de dépaysement.

DIVERS

La durée des séjours dans les COM et POM

Le congrès national du SNETAA-FO demande :

- le retour à une durée du séjour de 3 ans, renouvelable une fois ;
- le renouvellement de séjour par tacite reconduction ;
- le droit de prolonger le séjour d'un an pour permettre d'atteindre l'âge de la retraite et/ou pour ajuster les séjours entre conjoints.

Dans le cas d'un refus de renouvellement, le SNETAA-FO exige que toutes les remises à disposition des agents à l'issue d'un premier séjour soient toujours motivées et traitées en toute transparence dans des commissions paritaires et que cette décision soit transmise au moins trois mois avant l'ouverture du mouvement interacadémique.

Le congrès national du SNETAA-FO affirme son attachement au barème comme seul critère de sélection des collègues pour une mise à disposition.

De plus, il demande que soit redéfinie la situation administrative des collègues dont les IMM ont été reconnus dans un territoire afin que leur mise à disposition soit changée en nomination pérenne.

Les demandes de reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Le congrès national du SNETAA-FO exige que les critères d'attribution du CIMM soient clarifiés. L'État doit réaffirmer sa compétence unique dans l'attribution du CIMM.

Le SNETAA-FO exige l'avis des commissions paritaires nationales sur toutes les demandes de CIMM et que les demandes des personnels stagiaires soient traitées.

Le recrutement des personnels non titulaires

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce et s'oppose au recrutement intensif de contractuels à la place de titulaires.

L'affectation et/ou la réaffectation des personnels titulaires

Le congrès national du SNETAA-FO demande que les lauréats concours et les stagiaires puissent être affectés dans

le territoire où se situe leur CIMM.

Pour les personnels mis à disposition, nous exigeons également le maintien de la garantie de réintégration de l'agent dans son académie d'origine. De même, les personnels mutés à Mayotte doivent garder le bénéfice de leur académie d'origine et doivent pouvoir demander une mise à disposition.

Les rapports État-Territoires

Le congrès national du SNETAA-FO constate et déplore le désengagement de l'État et réaffirme le caractère national de l'Éducation. La prééminence des décisions de l'État doit être garantie dans tous les Territoires (sécurité, circulaires ministérielles, textes pédagogiques...).

La pédagogie

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'augmentation de l'offre de formation professionnelle (en priorité en CAP et jusqu'au BTS et à la licence professionnelle) initiale publique et laïque, seul moyen d'assurer l'insertion économique des jeunes et de lutter contre le chômage et l'exclusion. Dans le même ordre d'idée, nous demandons l'augmentation des places offertes en SEGPA.

Le congrès national du SNETAA-FO déplore la suppression des classes d'ALP en Nouvelle-Calédonie et des CETAD de Polynésie et de Wallis et Futuna qui répondent aux besoins des élèves iliens. Le SNETAA-FO s'est battu et continuera à se battre pour le rétablissement de ces structures qui garantissent à tous les jeunes Calédoniens et Polynésiens l'accès à des « compétences de proximité » et exige le maintien des passerelles vers les formations dans les lycées professionnels.

Il demandera aussi la reconnaissance de la fonction de coordinateur de CETAD ou d'ALP avec la NBI afférente, cette fonction de coordinateur devant être réservée aux PLP.

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

En Polynésie française : le SNETAA-FO réaffirme son attachement à une gestion directe de l'État des traitements et des carrières. Il réfute tout amalga-





me sur le transfert des compétences et le caractère national de la fonction publique. Il n'y voit que la volonté de territorialisation de la fonction publique d'État.

Le SNETAA-FO exige que les personnels mis à disposition en Polynésie française perçoivent les mêmes primes et indemnités que les personnels de métropole pour les mêmes fonctions exercées.

En Nouvelle-Calédonie : le SNETAA-FO restera vigilant pour que le transfert de compétences et de services ne corresponde pas à un désengagement de la Nation sur sa mission d'éducation, même si ce territoire a un statut particulier dans la République.

Le SNETAA-FO restera vigilant pour que l'État conserve ses compétences dans les domaines suivants : la collation et la délivrance des diplômes, la définition des programmes scolaires, le contrôle a priori du recrutement et de la formation des personnels, le contrôle et l'animation pédagogique.

Le SNETAA-FO exige que la mise à disposition globale et gratuite pour les services en charge des compétences de l'enseignement secondaire public soit pérennisée.

Prise en compte du statut d'île montagne pour la Corse

Le congrès national du SNETAA-FO

constate que par sa situation insulaire et géographique, l'académie de la Corse rencontre des problématiques similaires aux territoires d'outre-mer. Particularités liées aux îles, desserte coûteuse, peu ou pas de transports en commun utilisables au quotidien sur l'île, cherté de vie.

Le congrès national du SNETAA-FO demande la pleine reconnaissance financière de ces particularités.

La France ayant signé la charte européenne sur les langues régionales, le congrès national du SNETAA-FO demande une commission de réflexion au niveau ministériel sur les conséquences et les modalités d'enseignement de celles-ci, afin de permettre son application en Corse.

Le dispositif à l'étranger

Le congrès national du SNETAA-FO demande que soit valorisé l'accès des PLP aux emplois à l'AEFE, la MLF, dans les Instituts culturels et les Alliances françaises. Par exemple, avec la prise en compte de la bivalence des PLP en enseignement général dans le barème d'attribution des points.

Le congrès national du SNETAA-FO exige la mise en place de commissions de recrutement transparentes et paritaires hors AEFE.

Le congrès national du SNETAA-FO demande la mise en place de journées

d'accueil des néo-recrutés de manière à organiser et lancer leur intégration dans leur nouveau poste.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce les restrictions budgétaires imposées à l'enseignement français à l'étranger qui entraînent la fermeture de nombreux postes de professeurs détachés et renforcent le recrutement local. Ce dernier est synonyme de précarité pour les enseignants et provoquera à terme une augmentation des frais de scolarité remettant alors en question la mission de service public assurée par l'enseignement français à l'étranger. En conséquence, le congrès national du SNETAA-FO demande, a minima, le rétablissement des moyens initiaux pour les budgets futurs.

GLOSSAIRE

AEFE : agence pour l'enseignement français à l'étranger

CETAD : centre d'éducation en technologie approprié au développement

CIMM : centre des intérêts matériels et moraux

COM : collectivité d'outre-mer

DROM : département et région d'outre-mer

MLF : mission laïque française

POM : pays d'outre-mer

ITR : indemnité temporaire de résidence

AO : académie d'origine

ALP : annexe de lycée professionnel



MOTION RETRAITE

PRÉSIDÉE PAR **SABINA TORRES**

Co-présidée par : Jacques CRÉTEL
Rapporteurs : Jean-Pierre ARDON et Claude CHARMONT

Depuis 1993 dans le privé et 2003 dans le public, les réformes se succèdent dans le seul but d'amputer retraites et pensions. Il est inacceptable que les retraités soient considérés comme des nantis et des privilégiés par les pouvoirs.

La retraite est un droit acquis par des cotisations et non pas une aide sociale d'assistance. Le système des retraites par répartition assure une solidarité intergénérationnelle.

Les retraités méritent une retraite digne !

Le SNETAA-FO condamne :

- toutes les dégradations successives des pensions et retraites ;
- la suppression des possibilités d'aménagement de fin de carrière ;
- la suppression des acquis familiaux (bonifications pour enfants nés après 2003, départ anticipé pour parents de 3 enfants ou plus, la fiscalisation des majorations pour famille nombreuse) ;
- la réduction des acquis sociaux (demi-part fiscale, aide à domicile, APL...).

Le SNETAA-FO dénonce :

- le système de décote-surcote aggravé par l'allongement de la durée du taux plein de 150 trimestres

en 2003 à 172 trimestres en 2035, soit une durée d'assurance pour le taux plein (DATP) en augmentation de près de 15 %. Cet allongement associé au recul de l'âge légal de la retraite (de 60 à 62 ans) annule lentement mais sûrement toute possibilité d'obtention de surcote et créera presque inévitablement une décote systématique même pour un départ à l'âge limite de 67 ans ;

- les augmentations d'impôts des retraités par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 %, la CSG de + de 25 % de son taux ;

- le gel des pensions depuis 5 ans (seulement + 0,8 % depuis 2013).

Le SNETAA-FO s'oppose à :

- toute atteinte aux régimes de retraites par répartition, au code des pensions civiles et militaires de l'état à tous les régimes spéciaux ;
- toute tentative d'introduire un système de retraite par capitalisation (retraite par point ou par comptes notionnels) ;
- la dégradation du système de santé en moyens et en personnel qui conduit à la maltraitance en hôpitaux, en maisons de retraite, en EHPAD et à domicile ;
- la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Le SNETAA-FO exige :

- le retour de l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation pour un taux plein ;
- le retour à l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires ;
- la revalorisation des pensions et le rattrapage du retard accumulé depuis 2013 ainsi que la revalorisation des retraites complémentaires ;
- le rétablissement des conditions d'attribution antérieures à 2009 de la demi-part fiscale pour les personnes seules (célibataires, séparées, divorcées, veuves) ayant élevé un ou plusieurs enfants ;
- l'annulation de la hausse de 1,7 point de la CSG ;
- l'annulation de la baisse de l'APL ;
- la suppression de la CASA ;
- la suppression de la fiscalisation de la majoration pour famille nombreuse et son retour comme allocation familiale ;
- la suppression des journées dites de « solidarité » existantes ou à venir ;
- la prise en compte pour le calcul des retraites et pensions de tous les revenus du travail (primes, indemnités...).





Nadia HALLAF

Liste des 80

« Notre École doit donner à tous ses élèves la possibilité d'étudier dans des conditions d'apprentissage réalistes. Comment aborder les programmes scolaires avec quiétude dans des classes de lycée professionnel surchargées à trente (et d'ailleurs pas forcément équipées pour cela), alors que la tâche est déjà difficile à 24 ? Comment exiger de bons pourcentages de réussite au baccalauréat ? Comment demander aux équipes pédagogiques de placer l'ensemble des élèves, souvent mineurs, en stage alors que les effectifs augmentent à moyens constants et sans ignorer le temps qui ne pourra être pris sur la lourde tâche de création de réseaux, de partenariats et de liaison avec les entreprises ? On entre dans une logique de baisse de placements, de perte de qualité des stages et de conformité au référentiel, il y a donc discrimination. »

« La classe doit être restreinte et l'hétérogénéité doit l'être aussi pour garantir le respect de légalité pour le professeur et que ce soit source d'équité pour l'apprenant. »

« Nous devons être entendus et nous devons construire un projet pédagogique cohérent afin de rendre possible l'instruction de nos élèves. Mais il est impensable de les entasser dans une même classe à trente et reproduire l'effet de « ghetto » qui rend souvent leur vie sociale impossible et injuste ! »

« L'équité et la qualité de notre enseignement peuvent être compatibles à condition de mettre en place des stratégies d'apprentissage efficaces qui, elles, ne répondent pas au critère de « trente élèves dans une même classe sur la voie professionnelle » pour qui l'accompagnement n'est pas une exception mais un travail de chaque instant. »

Antoine BRUNET

Secrétaire départemental des Hauts-de-Seine (92)



« L'ÉREA, c'est un cadre spécifique d'enseignement adapté pour les élèves en situation de handicap et il est parfois le dernier cadre permettant à nos élèves de renouer un fil vers la société et d'obtenir leur diplôme, le CAP. Et avec les collègues, on est très inquiets. »

« Parce qu'avec l'école inclusive systématique, c'est la liquidation des ÉREA qui est programmée et qui a même franchement commencé. »

« Sous prétexte d'inclusion, des élèves en situation de handicap qui pouvait passer leur CAP en 3 ans, en étant au maximum 8 par classe sont placés en milieu ordinaire, à 15-25 par classe. L'égalité, c'est l'inégalité, la guerre, c'est la paix. »

« Des AED remplacent les PE en internat dans un autre ÉREA du département. Et partout en France, les dispositifs ULIS sont défaillants : pas d'AVS, les élèves sont laissés seuls en classe. Dans le département, une collègue en lycée ordinaire m'explique que pour empêcher un élève autiste de continuer à se taper la tête sur la table, elle lui a mis un coussin.

L'inclusion scolaire systématique ne sert qu'à faire des économies sur le dos des élèves handicapés et met les collègues dans la souffrance. »

« Dans [le] rapport [Calvez/Marcon], l'ÉREA n'est jamais mentionné. On peut s'en réjouir. Mais c'est encore plus inquiétant. Dans la mesure où ce rapport, c'est la liquidation des lycées professionnels, il entérine alors aussi la liquidation des ÉREA. »

Françoise VAÏSSE-ANTOINE

Liste des 80



« Si votre DDF est a minima sympathisant SNETAA-FO ou mieux adhérent SNETAA-FO, il ne manquera pas de dénoncer les conditions de travail de ses collègues PLP. »

« Les PLP sont épuisés. Ils gèrent au quotidien les souffrances des jeunes, les incivilités, les insultes. Ils tentent de répondre aux exigences des référentiels, de préparer aux examens. Ils ne respirent même plus pendant les PFMP, trop de ruptures de conventions car les entreprises ne veulent plus garder ces jeunes. »

« Les PLP ne reconnaissent plus leur métier, celui pour lequel ils ont passé un concours, pour lequel ils ont sacrifié quelques années, loin de ceux qui leur sont chers. Les personnels de direction demandent toujours plus, plus d'investissement, plus de bienveillance envers les élèves, plus toujours plus, tant de pressions, tant d'intimidations. »

« Le vécu des PLP n'est plus acceptable, il n'est pas exagéré de dénoncer la maltraitance subie par les PLP. Combien d'entre nous parviendront en bonne santé, à la retraite au taux plein ? »

« Si nous acceptons de prendre quelques raccourcis, quels seraient les profils de nos classes de CAP et bac pro si l'orientation des jeunes au collège était raisonnée, si l'État augmentait les capacités d'accueil en ITEP, si l'État donnait les moyens d'accueillir dignement les jeunes EANA ? Vraisemblablement les profils pour lesquels nous avons été formés et recrutés ! Quelles seraient les conditions de travail des PLP si l'État affectait en nombre suffisant dans tous les lycées professionnels publics, assistants au DDF, assistantes sociales, médecins scolaires, CPE, AED, personnels administratifs ? Vraisemblablement plus sereines ! Quelles seraient les conditions de travail des PLP si les Régions dotaient les LP de moyens financiers suffisants pour prendre en charge les jeunes ? Celles que tout PLP est en droit d'attendre ! »

« Nous, PLP, accueillerons tous les jeunes, nous les préparerons aux diplômes, nous savons faire, nous le ferons encore, mais nous, PLP, n'acceptons plus nos conditions de travail. Nous, PLP, refusons cette maltraitance. Nous, PLP, exigeons des conditions de travail dignes, pour une éducation digne pour la jeunesse de la nation. »

Muriel POUGET Secrétaire départementale du Jura (39)



« L'inclusion scolaire, par le biais des ULIS et des UEE (unités d'enseignement externalisées), devrait s'accélérer. Dans un même temps, l'offre de formation en CAP a tellement diminué ces dernières années, qu'il n'est pas rare de constater plus de 50 % d'élèves en situation de handicap dans certaines classes de CAP. »

« Les PLP détenteurs du 2CA-SH doivent passer une épreuve pour obtenir le CAPPEI, quand dans un même temps, les PE, détenteurs du CAPA-SH obtiennent automatiquement le CAPPEI. De plus, si un enseignant souhaite se former aux pratiques de l'école inclusive, il doit être sur un poste support de la formation CAPPEI (très peu nombreux). Est-ce ainsi que l'on va former un maximum d'enseignants aux adaptations pédagogiques nécessaires pour une école inclusive ? »

« Que dire de la précarité des AESH qui accompagnent au quotidien ces élèves, pour un salaire indécent, sans évolution de carrière, sans formation continue (pourtant les AESH peuvent accompagner tellement de jeunes avec des handicaps différents qu'ils auraient besoin de nombreuses journées de formation). »

« Nous, SNETAA-FO, exigeons une vraie formation et non pas seulement une simple information, accessible à tous les PLP qui le souhaitent, qu'ils soient sur un poste support CAPPEI ou non. »

« Nous, SNETAA-FO, exigeons la qualité en permettant à chacun d'entre eux de choisir un CAP adapté à son handicap et à sa mobilité en proposant un nombre suffisant de places en CAP pour les élèves en situation de handicap, mais aussi pour les autres élèves afin que la notion d'inclusion garde tout son sens. »

AZİZ SELENGİN Secrétaire général de KTOEÖS

Chers camarades,

Je vous salue avec ma plus grande sympathie et vous félicite très sincèrement. Nous avons partagé le chemin du SNETAA-FO et avons été solidaires depuis de nombreuses années dans la lutte pour l'éducation publique.

Nous sommes des enseignants. En plus d'éduquer nos enfants pour le bien de la communauté, de les garder heureux, en bonne santé et qualifiés pour devenir de puissants citoyens, nous nous engageons à éduquer leur personnalité et leurs capacités de défi.

Notre monde et l'humanité entière sont menacés. Les politiciens et les gouvernements capitalistes mettent en œuvre des politiques systématiques pour s'attaquer à la profession enseignante, et plutôt que d'offrir une éducation publique juste, équitable et gratuite à tout le monde, ils transforment l'éducation en un service de luxe à acheter. Face à cette menace et à l'attaque de l'organisation des enseignants, la solidarité et la syndicalisation sont très importantes et nous devons répondre d'une voix forte. Notre monde et toute l'humanité sont menacés. Les capitalistes insatisfaits sont plus riches, et ils rendent les travailleurs, officiers et enseignants de plus en plus pauvres. Ils divisent les travailleurs en séparant les gens par la religion et la langue dans un contexte raciste. Ils essaient de contrôler sciemment la lutte des classes en rendant la profession des enseignants inférieure à la société.

Les puissances impérialistes qui ont investi dans les armes au lieu de l'investissement humain ont transformé le Moyen-Orient et notre monde en un lac de sang. Pour exploiter les ressources énergétiques, les puissances impérialistes poussent les peuples à la guerre, combattent les forces armées en les écrasant économiquement et culturellement, et bombardent les femmes et les enfants dans des tourbières impitoyables. Les capitalistes continuent donc à faire leur devoir, asservir les gens et nourrir leurs propres biens.

Chers camarades, j'ai le regret de dire aussi que je viens d'une île que la guerre a divisée en son milieu, avec des systèmes éducatifs séparés et deux structures économiques distinctes, et où les valeurs communes se séparent de plus en plus. Les forces impérialistes continuent de déterminer notre destin. Dommage que la religion, la langue, la discrimination raciale et le chauvinisme aient cours. Ils empoisonnent les sociétés, les séparent et les montent les unes contre les autres. L'église, toujours dominante dans le sud de Chypre, et le conservatisme dans le nord travaillent ces dernières années dans le sens de l'islamisation, de la dérégulation et de l'intervention dans l'éducation et tous les domaines de la société, et ils causent en plus l'altération des communautés. Ils essaient d'utiliser l'éducation comme un outil pour la mise en œuvre de ces politiques divisionnaires. À ce stade, l'importance du rôle des syndicats d'enseignants dans l'éducation et dans la société se pose. Nous n'éduquons pas seulement les enfants, nous façonnons toute la société. Nous devons oser nous battre contre le pervers qui veut détruire le cerveau de nos enfants en introduisant la religion, la langue, la race, la discrimination de genre, contre les politiciens qui veulent utiliser l'éducation pour de mauvaises émotions, contre les gouvernements qui transforment l'éducation en deuil.

Chers camarades, nous avons entrepris de mener cette lutte de classe, notamment par la coopération entre les syndicats d'enseignants et les organisations ouvrières de masse, par la création d'un front contre l'oppression et l'imposition. Pendant que nous nous formons, nous travaillons sur des conceptualisations d'importance en croyant en l'organisation et en éduquant les nouveaux arrivants. Nous nous battons pour la justice sociale et l'exaltation du travail.

Nous allons nous battre ensemble et élever notre voix pour un monde libre et sans guerre.

Nous serons une voix forte pour nos enfants et les travailleurs.

C'est pourquoi nous sommes ici, parce que nous prenons notre force de notre organisation.

Nous saluons votre lutte encore une fois, et nous soulignons de nouveau fois notre solidarité au nom de KTOEÖS.

Vive la fraternité des Peuples ! Vive la lutte pour la paix, la justice et la démocratie !



NEVRUS KAPTELLI *Président de SPASH*



Au nom de tous les membres du Syndicat indépendant de l'Éducation en Albanie, je tiens à saluer et à souhaiter de bons travaux au congrès de votre syndicat.

Je tiens à remercier la présidence du SNETAA-FO et en particulier le Secrétaire général, Pascal Vivier, pour son invitation fraternelle à participer à ce congrès. Vous nous avez donné l'opportunité d'échanger des points de vue et des expériences entre nos syndicats. Nous apprécions cette invitation qui nous permettra d'échanger sur nos expériences respectives et d'apprendre d'un syndicat comme le vôtre. Nous vous remercions de l'opportunité que vous nous donnez d'obtenir des informations sur une formation professionnelle qualitative, telle que l'éducation professionnelle française.



Le nombre d'étudiants en formation professionnelle en Albanie, par rapport à de nombreux autres pays européens, est plus faible. La formation professionnelle est plus coûteuse que l'enseignement secondaire général, en raison de l'infrastructure et de la base matérielle dont elle a besoin. Le nombre d'élèves qui étudient dans les écoles professionnelles ne cesse de croître, mais il reste faible par rapport aux besoins de l'économie du pays et également par rapport aux autres pays de la région.

Au temps du système communiste qui a perduré jusqu'à la fin des années 1990, l'enseignement professionnel relevait du ministère de l'Éducation, comme tout le reste du système éducatif, alors que la formation professionnelle était subordonnée au ministère du Travail. Il y a cinq ans, quand le Parti socialiste albanais est arrivé au pouvoir, il a été décidé que l'Éducation professionnelle relèverait désormais de la compétence du ministère du Travail en dépit de l'opposition de notre syndicat à cette mesure. Ils ont prétendu s'inspirer des systèmes allemand et autrichien mais ils n'ont jamais considéré nos arguments en faveur d'un enseignement professionnel qui relèverait de l'Éducation nationale.

Il y a un an, au début du second mandat du parti socialiste, le ministère du Travail a été dissous sur proposition du Premier ministre et depuis, l'Éducation professionnelle en Albanie dépend du ministère des Finances. L'abandon de l'enseignement professionnel par le ministère de l'Éducation et le fait de le confier par la suite au ministère du Travail et plus tard au ministère des Finances a terni la formation professionnelle, parce que ces ministères n'ont pas les moyens suffisants ni les spécialistes nécessaires à une éducation professionnelle de qualité. L'enseignement professionnel est dirigé aujourd'hui par l'influence de la politique, par des non-professionnels manquant d'expérience.

Nous avons aujourd'hui des écoles d'enseignement professionnel qui ne diffèrent pas beaucoup de celles de l'enseignement général. De l'évaluation faite, il résulte que les élèves de ces écoles ont de bons résultats en préparation théorique, mais des lacunes dans la pratique, en raison de l'insuffisance des heures d'enseignement pratique et le manque de moyens des écoles afin de fournir un enseignement pratique de qualité mais aussi pour assurer une formation de qualité au personnel enseignant. Nous, en tant que syndicat, avons demandé à plusieurs reprises et demandons toujours de transmettre l'enseignement professionnel au ministère de l'Éducation, parce que nous sommes convaincus que cela servira non seulement à l'augmentation du nombre d'étudiants mais aussi à améliorer la qualité de l'enseignement professionnel en général.

Dans notre pays, il y a une tendance qui pousse les élèves vers l'éducation secondaire générale dans l'objectif de poursuivre des études supérieures. Cette tendance et l'impossibilité de l'emploi dans le marché privé ont causé une baisse du nombre d'élèves dans l'enseignement professionnel, sans que cela ait été commandé par l'actualité et par l'économie de marché.

Le nombre de jeunes chômeurs dans notre pays est élevé. Les possibilités d'emploi dans les institutions de l'État sont limitées. Ainsi, nos demandes envers le gouvernement ont été et demeurent fermes. Nous souhaitons que la formation professionnelle devienne une priorité du gouvernement. Cela doit se matérialiser par une augmentation du budget de l'État alloué à l'enseignement professionnel, car nous considérons cette éducation, la formation professionnelle comme la seule opportunité qui puisse réduire le chômage et développer l'économie du pays.

COMMISSION DES STRUCTURES

2 S3	Julian PICARD
	Jean-Pierre SINARD
2 S2	Delphine PAILLÉ
	Bénédicte MOULIN
3 membres du Bureau National <i>(issus de la liste des 80)</i>	Yves-Henri SAULNIER
	Catherine AZAÏS
	Muriel WENDLING
I représentant liste	Mario LEY
I secrétaire nationale	Marie-Jo HUGONNOT

VOTES contre : 0 | abstentions : 3 | pour : 146

COMMISSION DES CONFLITS

2 S3	Éric MOUCHET
	Daniel CHAINIEWSKI
2 S2	Stéphanie SALICETO
	Laurent HISQUIN
3 membres du Bureau National <i>(issus de la liste des 80)</i>	Samir CHIBANE
	Françoise BUREAU
	Françoise VAÏSSE-ANTOINE
I représentant liste	Daniel THEVOT
I secrétaire national	Alain-Romain NITKOWSKI

VOTES contre : 0 | abstentions : 3 | pour : 151

AFFILIATION FÉDÉRALE

En application de l'article 3 des statuts du SNETAA-FO, le SNETAA-FO, réuni en congrès à Ronce-Les-Bains, reconduit son affiliation à la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle-Force Ouvrière.

VOTES votée à l'unanimité (154)

LISTE DES 80

- | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 1. PASCAL VIVIER | 21. Nathalie SAINTE-MARIE | 41. Jacques CRÉTEL | 61. Patrick CHABRIDON |
| 2. Christophe AUVRAY | 22. Jean-Pierre ARDON | 42. Max-Pedro SANCHEZ | 62. Marianne LAMOR |
| 3. Marie-Jo HUGONNOT | 23. Stéphanie DURR | 43. Bruno POYARD | 63. Alain DENEUVE |
| 4. Françoise VAÏSSE-ANTOINE | 24. Yvette REVEL | 44. Christian GUÉRIN | 64. Frédéric BOCHARD |
| 5. Alain-Romain NITKOWSKI | 25. Brigitte VINCENT-PETIT | 45. Richard ANTOINE | 65. Jean-Marc PIEROCHE |
| 6. Catherine AZAÏS | 26. Élodie BENNEJEAN | 46. Gérard GRELLE | 66. Dominique HUNCKLER |
| 7. Yves-Henri SAULNIER | 27. Esther MARCHAND | 47. Karl GALLON | 67. Martin FUMONT |
| 8. Françoise BUREAU | 28. Alain FONT | 48. Laurent BEVERAGGI | 68. Pierre-Guillaume TEXIER |
| 9. Samir CHIBANE | 29. Martine LE HEMONET | 49. Mario LEY | 69. Jean-Yves BERVILLE |
| 10. Muriel WENDLING | 30. Ludovic ATHENOUR | 50. Marie-Claude DUPOIZAT | 70. Alain BOURDENS |
| 11. Patricia VIONNET-BENHASSEN | 31. Gilles MADEIRA | 51. Claudine THIERRY | 71. Dominique MARIN |
| 12. Matthieu PAILLOLE | 32. Martine CARROUÉE | 52. Elie FAIFORT | 72. Fatiha HACHAICHI |
| 13. Murielle TURCHI | 33. Frantz CABRERA | 53. Jean SKORUPA | 73. Christian CARCAUZON |
| 14. Corinne JULIEN | 34. Claude CHARMONT | 54. Nadia HALLAF | 74. Marie-Laure RICARD |
| 15. Daniel THEVOT | 35. Christian LAGE | 55. Thierry SAND | 75. Stéphane CLAUSS |
| 16. Jean-Gabriel ALFONSI | 36. Jules NAGBO | 56. Irène LEWKOWICZ | 76. Gérard GORCZYCA |
| 17. Abdel Kader CHERFI | 37. Mireille LEGOUIX-DELORME | 57. Bernard DAUVIN | 77. Denis BRUNET |
| 18. Catherine LANG | 38. Francisco TELLO | 58. Audrey DUPUIS | 78. Nordine BELKORCHIA |
| 19. Christelle LANDAIS | 39. Yvan CAPO | 59. Olivier LE MEUR | 79. Jocelyne NOACH |
| 20. Danièle VIVIER | 40. Gilles DENAT | 60. Christelle BRUNEAU | 80. Gilles CHARLOT |

- | | | | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| 81. Éric ARNAUD | 86. Michèle ROBLIN | 91. José ESTEVEZ | 96. Alain PIAT |
| 82. Jean-Luc GERBAULT | 87. Corinne CHARDEY | 92. Gilles MORIN | 97. Martine SANZ |
| 83. Léopoldine BUSOLINI | 88. Fabrice DRIOTON | 93. Sylvie COLLEAUX | 98. Marc TUTER |
| 84. Henri DJE | 89. Pascal GOLITIN | 94. Nadine PRADAS | 99. Frédéric LACOURBAS |
| 85. Jean-Claude MONTSARRAT | 90. Karine LEGROS | 95. Patrick GOSSELIN | 100. Céline GRENIER |

BUREAU NATIONAL

Pascal VIVIER (secrétaire général)

au titre de la liste CN

Christophe **AUVRAY** (secrétaire national)

Marie-Jo **HUGONNOT** (secrétaire nationale)

Françoise **VAÏSSE-ANTOINE**

Alain-Romain **NITKOWSKI** (secrétaire national)

Catherine **AZAÏS**

Yves-Henri **SAULNIER**

Françoise **BUREAU** (secrétaire nationale)

Samir **CHIBANE**

Muriel **WENDLING**

Patricia **VIONNET-BENHASSEN**

au titre des S3

Patrice **MERIC** (trésorier national)

Jean-Marie **TARTARE**

Patrick **DELAITRE**

Daniel **CHAINIEWSKI**

Éric **MOUCHET**

au titre des S2

Paul **DEVAUX**

Marie-Ange **AUBRY**

Sophie **TEXIER**

Laurent **HISQUIN**

Samir **BERRAHO**

Matthieu **PAILLOLE**

Murielle **TURCHI**

Corinne **JULIEN**

Daniel **THEVOT**

Jean-Gabriel **ALFONSI**

Abdel Kader **CHERFI**

Catherine **LANG**

Christelle **LANDAIS**

Danièle **VIVIER**

Nathalie **SAINTE-MARIE**

Thierry **HENIQUE**

Julian **PICARD**

Nicolas **DEMORTIER**

Christophe **DENAGE**

Marc **LARÇON**

Pascal **EBERHART**

Stéphanie **SALICETO**

Nicolas **TOURNIER**

Loïc **LE GOFF**

Frédéric **ALSER**

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom.....
 Nom de jeune fille.....
 Prénom.....
 Date de naissance
 Adresse.....
 Code postal Ville.....
 Tel. fixe..... Tel. portable.....
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
- Discipline..... Autre.....

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre.....
- N° d'Établissement :
- Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 - 10 € si cotisation **avant le 30 juin 2018** **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE ADHÉSION DE

127 €



-66% DE DÉDUCTION FISCALE

COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	242 €	288 €	Indice	Cotisation
2	173 €	261 €	303 €	moins de 450	81 €
3	179 €	272 €	315 €	de 450 à 500	111 €
4	198 €	292 €	331 €	de 500 à 700	135 €
5	206 €	309 €	HA : 349 €	au delà de 700	158 €
6	212 €	321 €		Cotisations Uniques	
7	222 €			Sans solde	29€
8	233 €			EAP	49€
9	247 €			Stagiaires	99€
10	265 €			Retraités	136€
11	281 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **127 €** ne vous coûte finalement que **43,18 €** après déduction fiscale, soit **3,60 €** par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient ! Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

**Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.